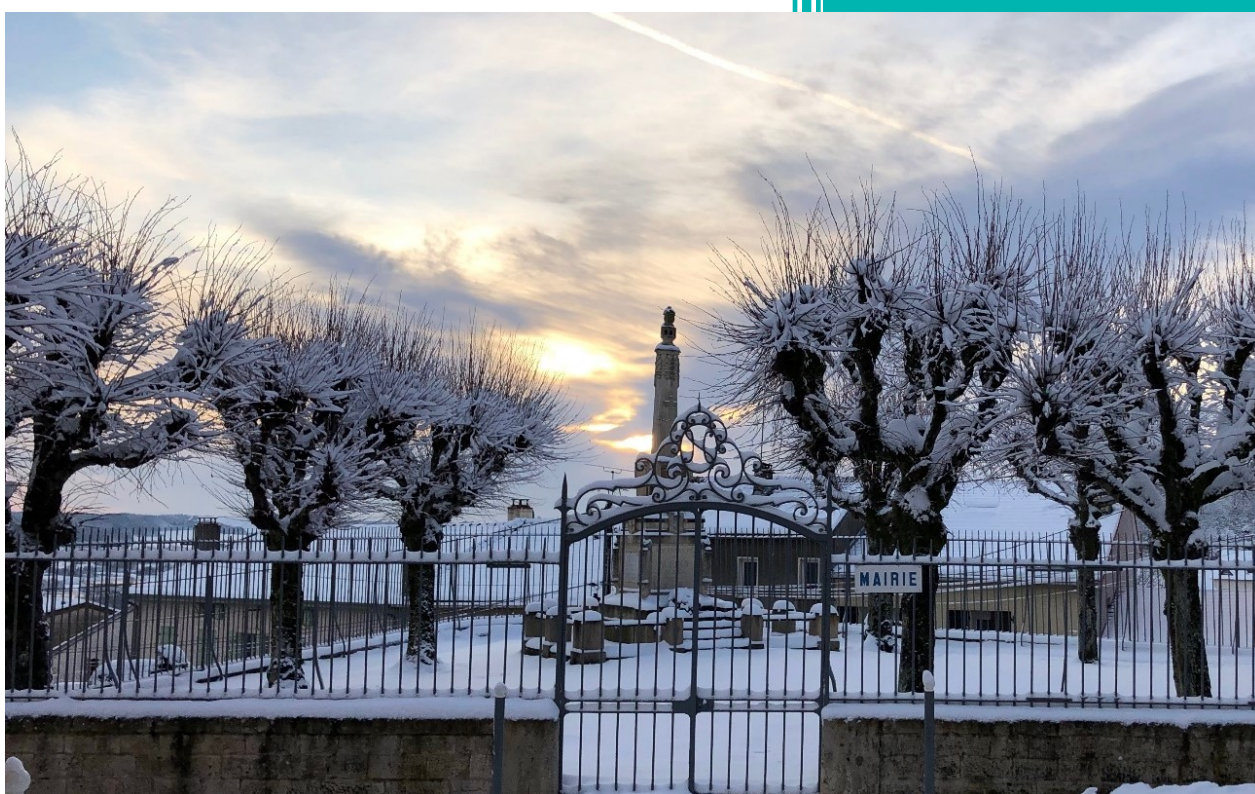


Décembre 2021



# Les Echos de la Pierre au Jô



Page 8

Conseils municipaux

Page 22


Les Associations

Page 67

L'Etat civil  
Mariages, naissances, décès

**Bulletin  
municipal**

Norroy les Pont-à-Mousson



**Monsieur le Maire et toute l'équipe du Conseil  
Municipal sont heureux de vous accueillir à la  
cérémonie des Vœux qui aura lieu Salle  
Camille Gauthier Espace du Château**

**Dimanche 16 Janvier 2022  
à 11 h 00**

**BONNE  
ANNÉE  
2022**

*A cette occasion seront remis les prix aux lauréats  
du concours des maisons fleuries, illuminées et  
concours de dessins de Noël*

*Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie*

*A reconformer selon les mesures  
sanitaires en vigueur*

# Sommaire

<b>Le mot du Maire .....</b>	<b>4</b>
<b>Le budget de la commune 2021 .....</b>	<b>6</b>
<b>Les conseils municipaux .....</b>	<b>8</b>
<b>Les Associations.....</b>	<b>22</b>
Club de L'Amitié.....	23
ACCA de Norroy .....	24
CETA-54.....	26
Les P'tits loups de Norroy .....	31
<b>Le Groupe scolaire Charles Gazin.....</b>	<b>33</b>
<b>Le Péri scolaire .....</b>	<b>35</b>
<b>Les commerces .....</b>	<b>38</b>
<b>L'année 2021 en photos .....</b>	<b>40</b>
<b>Les travaux réalisés en 2021.....</b>	<b>61</b>
<b>L'Etat civil.....</b>	<b>67</b>
Les mariés de l'année... ..	67
Les nouveaux nés de l'année... ..	68
Ils nous ont quittés cette année... ..	69
<b>Manifestations 2022 .....</b>	<b>70</b>
<b>Toujours !! Les gestes COVID-19 .....</b>	<b>71</b>
<b>Déchets ménagers et déchetteries .....</b>	<b>74</b>
<b>Transport urbain.....</b>	<b>78</b>
<b>Informations.....</b>	<b>81</b>
<b>La Fibre optique est arrivée... ..</b>	<b>83</b>
<b>Ma Commune Connectée.....</b>	<b>85</b>
<b>Escroquerie aux coupons PCS .....</b>	<b>86</b>
<b>Rappel de règles de civilité à respecter .....</b>	<b>88</b>
<b>N° de téléphones utiles .....</b>	<b>89</b>
<b>Renseignements utiles .....</b>	<b>90</b>



# Le mot du Maire



Nous quittons l'année 2021 dans l'inquiétude d'une nouvelle vague de contamination du COVID-19, ce qui perturbe beaucoup d'entre nous par ces contraintes et obligations.

Restons vigilants, continuons à respecter les gestes barrières dans l'espoir d'en finir avec cette pandémie. En ce qui concerne notre village, le bilan qui se mesure en travaux réalisés, est satisfaisant. Le plus gros chantier étant bien évidemment la réfection du local rue du Terme : désamiantage, réfection isolation. Belle réalisation de 1142 m<sup>2</sup> du patrimoine communal effectuée par l'entreprise de proximité Maddalon Frères.



## **Autres travaux réalisés :**

### Ecole :

- Installation de tableaux numériques dans les classes primaires
- Four cuisson « pour les ateliers cuisine »
- Caméra visio au portail « pour sécurisation »
- Local buanderie « pour protections sanitaires »

### Voirie :

- Réfection chemin prolongement rue Bois le Prêtre
- Aire de retournement Chemin des Clos

Espaces verts :

- Plantations de 30 arbres hautes tiges lotissement Dumont et Local rue du Terme

Divers :

- Peinture grilles extérieures et bancs église par les adolescents durant le « chantier jeunes de juillet »

A noter : l'agrandissement de la structure périscolaire a été reportée dans l'attente de l'obtention de la subvention de l'Etat « DETR de 40 % »

Projet éolien : deux sociétés privées nous ont contactés afin d'étudier le potentiel éolien sur notre commune. Après réflexion et visite sur site en Moselle, le Conseil Municipal a voté un avis favorable et un accord d'étude de faisabilité avec la société VSB ADE de Villers les Nancy. Des ateliers et réunions d'information, de concertation auront lieu si nous obtenons l'accord de Monsieur le Préfet.

Projet de lotissement : un dossier de permis d'aménager un lotissement de seize constructions individuelles entre la rue Saint Vincent et la rue Aux Pères « derrière le cimetière » est à l'étude et instruction par les services ADS de la Com Com.

Pour ces réalisations et projets, je remercie les adjoints et conseillers pour leur implication et leur disponibilité.

Merci aux employés communaux, à l'équipe enseignante, aux bénévoles des associations et aux habitants pour leur engagement et leur soutien.

Un grand Merci à tous.

Une pensée pour tous ceux et celles qui nous ont quittés durant l'année passée.

J'en termine en vous souhaitant une bonne et heureuse année et surtout la santé à tous.

Et vous donne rendez-vous pour la cérémonie des vœux le Dimanche 16 Janvier 2022 à 11 h Salle Camille Gauthier.

*A l'heure de la rédaction de ce document, nous ne sommes pas en mesure de vous confirmer le rendez-vous des « vœux du Maire » du 16 Janvier prochain.*

*Nous ne manquerons pas de vous en informer au plus tôt.*

Votre Maire,  
Gérard VILLEMET

# Le budget de la commune 2021

C'est la **prévision** des dépenses et recettes, pour une année civile, en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il est obligatoirement voté en équilibre (dépenses = recettes).

Une gestion communale contrôlée permet de dégager un excédent de fonctionnement. Cet excédent est alors viré en section d'investissement (180 463 € en 2021) permettant ainsi le financement des travaux.

LE FONCTIONNEMENT		
RECETTES	Montant	%
Produit des impôts locaux : Taxe foncière (s/bâti et non bâti) + Compensation Taxe d'Habitation + Taxe Habitation sur résidences secondaires	351 167	54,40%
Dotations/compensations (Etat, ComCom, CAF), Droits de mutation, TVA	208 369	32,28%
Produits exceptionnels (intérêts parts sociales, subv, particip chèques vacances ...)	2 884	0,45%
Produits des services (*)	66 380	10,28%
Locations des salles et des logements communaux	11 740	1,82%
Travaux en régie	5 000	0,77%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement de l'année 2021</b>	<b>645 540</b>	100,00%
<b>Excédent de fonctionnement cumulé des années antérieures (20.72% du total des recettes)</b>	<b>168 763</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES 2021</b>	<b>814 303</b>	

(\*) produits des services (vente de bois, concessions cimetièrre, facturation périscolaire, distillerie, location droit chasse, redevances d'occupation du domaine public communal ...)

DEPENSES	Montant	%
Charges à caractère général (*)	216 700	34,19%
Charges de personnel (salaires + charges)	305 080	48,13%
Indemnités des élus (+ charges)	50 500	7,97%
Charges financières (intérêts des emprunts)	7 810	1,23%
Cotisations : Synd Assain, ONF	15 350	2,42%
FPIC : Fds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (**)	17 000	2,68%
Subventions : asso. Communales (6 300 €), CCAS (8 000 €)	14 300	2,26%
Subventions : associations extérieures	2 100	0,33%
Dépenses imprévues	5 000	0,79%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2021</b>	<b>633 840</b>	100,00%
<b>Virement à la section d'investissement pour financement des travaux (22.16% du total des dépenses)</b>	<b>180 463</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES 2021</b>	<b>814 303</b>	

(\*) charges à caractère général (eau, électricité, gaz, téléphone, internet, contrats de maintenances, assurances, entretien de la voirie, des bâtiments, du matériel, des véhicules, de la forêt, fournitures scolaires et périscolaires, sorties périscolaires, illuminations, impôts fonciers, impressions, frais de réception, ouverture d'un livret aux nouveaux nés ...)

(\*\*) le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées

L'INVESTISSEMENT		
RECETTES	Montant	%
Subventions (Etat, Région)	168 720	37,02%
Récupération de la TVA	32 040	7,03%
Taxe d'aménagement	5 000	1,10%
Emprunt (contracté en 2021 = durée 15 ans ; taux 0.80%)	250 000	54,85%
<b>Total des recettes réelles d'investissement de l'année 2021</b>	<b>455 760</b>	100,00%
<b>Excédent cumulé des années antérieures</b>	<b>126 835</b>	
<b>Virement de la section de fonctionnement (23.65% du total des recettes)</b>	<b>180 463</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES 2021</b>	<b>763 058</b>	
DEPENSES	Montant	%
<b>Aménagement du territoire</b>	<b>46 480</b>	6,09%
Achat parcelles boisées/vergers et achat terrains (y compris frais de Notaire)	46 480	
<b>Voirie</b>	<b>121 000</b>	15,86%
Tvx sur chemins communaux (renforcement de structure, élargissement)	15 000	
Eclairage public	10 000	
Illuminations	4 000	
Sécurité routière : Signalisation horizontale et verticale du village	13 000	
Fourniture et pose de caméras de vidéo-protection	4 800	
Travaux divers de voirie, plantations, espaces verts	14 200	
Aménagement parking rue Varney	40 000	
Réfection Aire de jeux et sol City Stade	20 000	
<b>Bâtiments</b>	<b>503 100</b>	65,93%
Extension bâtiment périscolaire (travaux et mobilier)	200 000	
Réfection toiture local technique et associatif	190 000	
Pose panneaux photovoltaïques sur toiture local technique et associatif	84 000	
Réfection éclairage école	11 000	
Aménagement gîte-étape VVV	5 000	
Autres travaux sur bâtiments communaux	13 100	
<b>Matériel et Mobilier et Autres équipements</b>	<b>39 705</b>	5,20%
Plan Numérique Ecole	18 000	
F&P Colombariums	8 300	
Achat matériel et mobilier divers (alarmes école, étagères, bancs ...)	7 305	
Fourniture et pose borne à incendie (rue du Terme)	6 100	
<b>Charges financières</b>	<b>52 773</b>	6,92%
Remboursement des emprunts (capital)	35 611	
Travaux en régie	5 000	
Dépenses imprévues	12 162	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement de l'année 2021</b>	<b>763 058</b>	100,00%
<b>Déficit d'investissement cumulé des années antérieures</b>	0	

# Les conseils municipaux

## Conseil du 22 Janvier 2021

### Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement Des Territoires Ruraux (DETR), à la Caisse d'Allocations familiales, à la Région Grand Est

#### Extension du bâtiment périscolaire

La commune envisage l'extension du bâtiment périscolaire qui sera composée d'une salle pour la sieste des enfants, de sanitaires et d'un local de rangement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet d'extension du bâtiment périscolaire
- S'engage à inscrire dans son budget les sommes nécessaires à la réalisation de l'opération.

#### MAITRISE D'OEUVRE : Choix de l'architecte relatif aux travaux d'agrandissement du périscolaire

Six prestataires ont été consultés et chacun a remis un dossier faisant mention de leur mission  
La commission travaux réunie, a décidé de retenir le cabinet ACANTHE situé à Pont-à-Mousson  
Le montant des honoraires s'élève à 13 300 €HT – 15 960 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Entérine la décision de la commission travaux
- Autorise le maire à signer le marché
- Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021

### Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement Des Territoires Ruraux (DETR) et à la Région Grand Est

#### Travaux local communal sis rue du Terme

La commune envisage la réfection couverture, des travaux de maçonnerie et d'isolation sur hangar communal sis rue du Terme construit en 1981. Abritant le service technique et plusieurs associations de la commune, il devient urgent de faire la réfection de la couverture tôle ondulée fibres ciment contenant de l'amiante type chrysotile et une partie des murs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la réfection couverture des travaux de maçonnerie et isolation sur hangar
- Sollicite de l'Etat une subvention, au taux maximum
- s'engage à inscrire dans son budget les sommes nécessaires à la réalisation de l'opération.



## **CESSION DE PARCELLES**

Pour répondre favorablement à la demande de Monsieur HELLEBOUT Sylvain qui désire acquérir des parcelles de terrain afin de réaliser son projet de polyculture.

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord pour vendre à Monsieur HELLEBOUT Sylvain les parcelles cadastrées :

- \*C39 d'une superficie de 6a60ca

- \*C46 d'une superficie de 4a35ca

- \*C47 d'une superficie de 4a15ca

- \*C70 d'une superficie de 5a30ca

- \*C71 d'une superficie de 5a

- \*C72 d'une superficie de 7a10ca

Au prix de 70€ l'are soit 2 275 €

- Autorise le Maire à signer les actes à venir auprès du notaire désigné.  
Les frais de notaire seront supportés par l'acheteur.

## **CONTRAT GROUPE ASSURANCE SANTE**

*Monsieur le Maire expose :*

- *l'opportunité pour la Commune de Norroy lès Pont-à-Mousson de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ;*
  - *l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence*
  - *que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré :*

Le précédent contrat de complémentaire santé arrive à son terme au 31 décembre 2021. Le centre de gestion a la possibilité de lancer, pour le compte des collectivités du département, un nouvel appel d'offre afin d'obtenir les tarifs les plus avantageux et les offres les plus appropriées aux besoins des agents, auprès d'opérateurs d'assurance.

Pour ce faire, La commune de Norroy lès Pont-à-Mousson charge le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

*Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2022.*

*La présente délibération n'engage pas la collectivité à souscrire au contrat.*

*La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.*

## Conseil du 26 Mars 2021

Compte de gestion 2020

Compte administratif 2020

Affectation du résultat 2020

Accepté à l'unanimité

### Délégué au Syndicat du Premier Cycle (Collège)

Mesdames VANECK Marie-Pierre et GARÇON Sandrine ayant obtenu la majorité, ont été élues.

### Aménagements sécuritaires sur RD n° 88 : réflexion avec le Département

Le Maire expose aux conseillers que la Route Départementale n°88 traverse notre village sur une distance de 1100 m environ.

Depuis plusieurs années, l'équipe municipale souhaite sécuriser ce tronçon qui présente des points noirs dangereux en raison de sa configuration : virages serrés, croisements, déclivité, revêtement dégradé.

En 2019, la Commune a réalisé un « ralentisseur de type trapézoïdal » afin de réduire la vitesse trop souvent excessive des automobilistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- entérine les propositions du Maire
- sollicite du Département une réflexion globale pour la sécurisation de la RD 88 et son éventuelle reprise dans le domaine communal

### Désignations des dépenses imputés au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Pour répondre à la réglementation, il convient de désigner par délibération les dépenses imputées à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »

Aussi après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter au C/6232 les dépenses suivantes :

- Illuminations de Noël : Location et mise en place de sujets et petits achats
- Manifestations communales : Fleurs, épicerie, confiseries
- Cérémonies commémoratives : Fleurs, épicerie
- Achat de drapeaux
- Achat de médailles
- Organisation de concours ouvert à la population : Fleurs, confiseries, chèques cadeaux
- Cadeaux offerts à l'occasion de naissance ou mariage
- Cadeaux offerts aux élèves du Groupe Scolaire quittant la classe de CM2

### Acquisitions de terrains

Afin de réaliser l'aménagement de voirie rue de Napion

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- donne son accord pour acheter à madame HENRY Magaly au prix de 10€ le m<sup>2</sup> les parcelles cadastrées
- autorise le Maire à signer l'acte à venir auprès du notaire désigné. Les frais de notaire seront supportés par la commune.

### Redevance R1 par GRDF

- La distribution de gaz au service public donne lieu au paiement d'une redevance annuelle R1 par GRDF
- Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
- accepte le montant de 1 197.70 € relatif à la R1 2021

## Conseil du 09 Avril 2021

### Tarif périscolaire : avenant à la délibération du 17.07.2020

Le Maire informe les Conseillers que l'accueil de loisirs est amené à fonctionner lors de crises sanitaires (pandémie) pour accueillir les enfants du « personnel indispensable à la gestion de la crise » (selon directives préfectorales).

Dans cette situation, les mesures obligent à un « repas tiré du sac » fourni par les parents.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de déduire des forfaits de facturation, **une somme de 3.00 € par jour de présence**, représentant la valeur du repas.

### Vote des taux d'imposition 2021 « PAS D'AUGMENTATION »

Le Conseil Municipal fixe les taux pour le calcul des impôts comme suit :

- Taxe foncière propriétés bâties : 33.15 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 48.53 %

### Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2021 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 814 303.47 €
- Recettes de fonctionnement : 814 303.47 €
- Dépenses d'investissement : 763 058.18 €
- Recettes d'investissement : 763 058.18 €

### Attribution de subvention de fonctionnement aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations à savoir :

- |   |       |
|---|-------|
| - INSTITUT MAGOT :                      | 200 € |
| - AIDE A DOMICILE DU PAYS MUSSIPONTAIN: | 200 € |
| - TOURISME ET LOISIRS DU PERE HILARION: | 200 € |
| - SSIAD:                                | 200 € |
| - S.N.I :                               | 200 € |
| - LES RESTOS DU CŒUR:                   | 200 € |

## **Création de cinq emplois non permanents**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement de cinq agents contractuels non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ils auront pour fonction des travaux d'entretien du patrimoine communal.

Il propose de procéder à la création de cinq emplois d'adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 
- Décide de créer à compter du 1 mai jusqu'au 30 septembre 2021 cinq emplois non permanents d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h ;
- Leur rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique 1<sup>er</sup> échelon
- Charge le Maire de procéder au recrutement correspondant
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

## **Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par ENEDIS**

L'occupation du domaine public communal par les réseaux de transport et distribution d'électricité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP)

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le montant de 236 (215 et 21 €) relatif à la RODP 2021

## **Avis transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Bassin de PAM**

Le conseil municipal,

\* Considère qu'il apparaît inopportun de transférer à l'échelon intercommunal la compétence « plan local d'urbanisme »

\* Décide en conséquence de s'opposer au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson.

## **Conseil du 28 Mai 2021**

### **EMPRUNT CAISSE D'ÉPARGNE**

Il est nécessaire de contracter un emprunt afin de financer l'agrandissement du périscolaire et du local communal abritant les services techniques et associations.

Quatre organismes financiers ont été sollicités.

Le conseil municipal accepte la proposition de la Caisse d'Épargne pour un montant de 250 000 € sur 15 ans à taux fixe de 0.80% et à échéance trimestrielle de 4 425.83 € et autorise le Maire à signer le contrat à venir.

### **BAIL DE LOCATION DE CHASSE EN FORET COMMUNALE**

Le bail de location de la chasse de la forêt communale est arrivé à échéance le 31 mars 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler le bail de chasse à la "Société du Bois le Prêtre" pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 202. Le montant du loyer annuel est fixé à 3 600 €.

## **REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE POUR LA PERIODE 2021/2027**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDE54 perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants.

Par délibération en date du 17 mai 2021, le SDE54 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 97 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Monsieur le Maire propose d'obtenir du SDE54 un reversement de la TCCFE à hauteur de 97 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal approuve et précise que cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) PAR GRDF**

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance (RODP), le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 définit la revalorisation annuelle de son montant en fonction du dernier index ingénierie connu au 1er janvier de l'année concernée.

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le montant de 383 € relatif à la RODP 2021.

## **ACQUISITION DE TERRAIN**

Afin de régulariser l'acquisition de la parcelle « section AC 357 », située rue de Vandières, sur laquelle des trottoirs ont été réalisés, le Conseil Municipal donne son accord pour acheter ladite parcelle d'une surface de 10ca appartenant à Monsieur et Madame COMPARIN Eric et Isabelle au prix de 10 € le m<sup>2</sup>. Les frais de notaire seront supportés par la commune.

## **Conseil du 16 Juillet 2021**

### **Choix du maître d'œuvre relatif à la création d'un parking rue abbé Paul Varney**

Pour assurer la maîtrise d'œuvre relative à la création d'un parking rue abbé Paul Varney,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir le cabinet Techni-Conseil dont la rémunération s'établira sur un forfait provisoire de 7 800 HT, calculée sur la base d'un montant de travaux estimés à 120 000 € HT, soit un taux de 6.50% d'honoraires
- Autorise le maire à signer la convention

## **Choix des entreprises relatif à la réfection du local communal**

La commune envisage la réfection couverture, des travaux de maçonnerie et d'isolation du local communal sis rue du Terme abritant le service technique et plusieurs associations de la commune,

Monsieur le maire a lancé par courrier une consultation à trois entreprises afin d'assurer les travaux cités supra

Après examen des réponses fournies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les entreprises :

- MADDALON FRERES pour un montant de 160 084.23 € HT 192 101.08 € TTC
- VILLEMET PÈRE ET FILS pour un montant de 19 601 € HT 23 521.20 € TTC

## **Choix de l'entreprise relatif à la réfection de l'éclairage du groupe scolaire**

La commune envisage la réfection de d'éclairage du groupe scolaire

Monsieur le maire a lancé une consultation à trois entreprises afin d'assurer lesdits travaux

Après examen des réponses fournies le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise BARBELIN pour un montant de 9 640.80 € HT 11 568.96 € TTC

## **Transfert de crédit**

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de transférer dans la section d'investissement :

- Des dépenses imprévues article 020 à une nouvelle opération 2114 « Travaux impasse en Navette et rue de Vissières » article 2315 la somme de 9 555.60 €
- De l'opération 2103 « Pose panneaux photovoltaïques » article 2313 à l'opération 2102 « Réfection toiture local communal » article 2313, la somme de 26 000€

## **Attribution de subvention de fonctionnement aux associations**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations à savoir :

- CLUB DE L'AMITIE: 800 €
- FJEP NORROY: 2 500 €
- P'TITS LOUPS DE NORROY : 2 500 €
- PETANQUE : 500 €

## **Attribution d'une récompense financière pour les diplômés d'un CAP, BEP, BAC, BP ou équivalent**

Depuis plusieurs années, la Commune offre aux élèves quittant la classe CM2 une calculatrice et un livre; à cette occasion, il leur est rappelé l'importance de poursuivre leur scolarité avec sérieux.

Le Maire propose aux Conseillers de continuer cet accompagnement de nos jeunes en leur attribuant une récompense financière à l'obtention un diplôme de niveau 3 (CAP-BEP) ou de niveau 4 (Baccalauréat-Brevet Professionnel).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

\* accepte la proposition de M. le Maire et vote une récompense financière de 100 € à compter de l'année 2021

\* vote le règlement suivant :

- diplôme obtenu : niveau 3 (CAP-BEP) ou de niveau 4 (Baccalauréat-Brevet professionnel)
- âge maximum : 21 ans dans l'année d'obtention
- domiciliation : Norroy les Pam
- conditions de versement : sur démarche du jeune diplômé qui devra se présenter en mairie muni : de l'original de son diplôme, de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile (facture et/ou attestation des parents), RIB personnel, formulaire de demande dûment rempli
- Cette récompense ne sera versée qu'une seule fois durant la scolarité

### **Contrat de réservation de repas avec l'entreprise API TRAITEUR**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise API, traiteur, propose de livrer tous les jours d'ouverture du périscolaire (périscolaire et accueil de loisirs) des repas en liaison froide pour les enfants et le personnel encadrant.

Le prix du repas est fixé à

- 3.85 € HT soit 4.05 € TTC par enfant
- 4.20 € HT soit 4.43 € TTC par adulte

Après exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le maire à signer le contrat qui prendra effet le 1 septembre 2021 et renouvelé par tacite reconduction.

### **Contrat de réservation de repas avec l'entreprise DORMOY Francis Traiteur**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise DORMOY, traiteur, propose de livrer tous les jours d'ouverture de l'accueil de loisirs des repas en liaison froide pour les enfants et le personnel encadrant.

Le prix du repas est fixé à 5.30 € TTC

Après exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le maire à signer le contrat établi du 16 au 27 août 2021.

### **Détermination du taux de promotion d'avancement de grade**

**Le maire expose à l'assemblée :**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 49 ;

Vu l'avis favorable du comité technique du 28 juin 2021 :

Le Maire rappelle à l'assemblée que le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal, après avis du comité technique.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité technique

## **AVANCEMENT DE GRADE DE L'ANNEE 2021**

### **Filière administrative :**

<b>GRADE D'ORIGINE</b>	<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIO (%)</b>
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ème</sup> classe	100 %

Le comité technique a émis un avis favorable lors de sa réunion du 28/06/2021

Aussi, je vous propose d'arrêter les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune conformément à ceux énoncés précédemment.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE**

**Article 1 : de fixer les taux de promotion suivants pour l'avancement de grade de l'année 2021 :**

### **Filière administrative :**

<b>GRADE D'ORIGINE</b>	<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIO (%)</b>
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ème</sup> classe	100 %

**Article 2** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.



## **Création et suppression de poste suite à avancement de grade**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique conformément à l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Suite à l'avis favorable de principe du comité technique paritaire relatif à un avancement de grade, il convient de créer l'emploi correspondant.

Le Maire propose de procéder à la suppression d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H, et à la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H, à compter du 19 juillet 2021

A compter du 19/07/2021 le tableau des effectifs est modifié de la façon suivante :

- Filière : Administrative
- Grade : Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Ancien effectif : zéro
- Nouvel effectif : Un
- Durée de travail hebdomadaire : 35 Heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de supprimer un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H, et à la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H, à compter du 19 juillet 2021

- Modifie ainsi le tableau des emplois

- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2021.

### **Conseil du 17 septembre 2021**

#### **Droit de préemption urbain suite à la révision du P.O.S valant élaboration du P.L.U**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22, 15

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;

Vu la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) délibéré par le conseil municipal en date du 28 février 2020 approuvé le 06 mars 2020

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 juin 2020, donnant délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain ;

Afin de permettre à la commune de mener à terme sa politique foncière, Monsieur le Maire propose d'instaurer un **Droit de Prémption Urbain** sur les zones **urbaines** et sur les zones d'urbanisation futures délimitées par le PLU.

### **Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; le conseil municipal**

- Décide** d'instituer un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future délimitées par le Plan Local d'Urbanisme
- **Rappelle** que le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.
  - **Dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département

### **Décision modificative : Ouverture de crédits**

Après exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide de créditer en

#### Dépenses de fonctionnement,

- Chapitre 042 article 675 « Valeurs comptables des immobilisations cédées » un montant de 2 409.53 €
- Chapitre 042 article 676 « Différences sur réalisations transférées en investissement » un montant de 381.34

#### Recettes de fonctionnement

- Chapitre 77 article 775 « Produits des cessions d'immobilisations » un montant de 2 275 €
- Chapitre 042 article 776 « Différences sur réalisations reprise au compte de gestion » un montant de 515.87 €

#### Dépenses d'investissement

Chapitre 40 article 192 un montant de 515.87 €

#### Recettes d'investissement

- Chapitre 040 article 2117 « Bois et forêt » un montant de 2 409.53 €
- Chapitre 040 article 192 « Différences sur réalisations d'immobilisations » un montant de 381.34 €

### **Demande de classement de voirie – Rétrocession de voies privées dans le domaine communal**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,  
Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes la rétrocession des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;  
Vu la demande des propriétaires du lotissement « Impasse du Bois la Roche » demandant la rétrocession des parcelles cadastrées suivantes :

Section	Surface m <sup>2</sup>
AA 442	361
AA128	196
TOTAL	557

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir ces équipements communs afin d'assurer au mieux les services aux co-lotis

Le conseil municipal décide d'accepter la rétrocession amiable à titre gratuit des voies et équipements suivants :

- Voirie
- Eclairage public

Et autorise Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires. Les frais de notaire seront supportés par la commune.

### **Vente d'un terrain**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un lotissement, la commune envisage de vendre la parcelle cadastrée AA542 située rue saint Vincent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- De vendre la parcelle AA542 d'une surface de 5are 92ca pour un montant de 22€ du m<sup>2</sup>. Les frais de notaire seront supportés par l'acheteur

- Autorise le maire à signer l'acte à venir auprès du notaire désigné.

**Sous réserve que messieurs Stéphane BOURGUIGNON, gérant de la société PROJETXIA, et Lucas PIERRE, développeur foncier de la société FONCEA, prennent en charge les travaux énumérés ci-dessous :**

- 1) la totalité du terrassement pour les stationnement drainant 450 m<sup>2</sup> sur une épaisseur de 0.50 cm avec compactage du fond de forme et la fourniture d'un géotextile ainsi, que la couche de forme en calcaire drainant sur une épaisseur de 30 cm
- 2) La voirie hors la partie déjà empierrée sur une surface de 300 m<sup>2</sup>, terrassement sur une épaisseur de 50 cm avec compactage du fond de forme et la fourniture d'un géotextile ainsi, que la couche de forme en calcaire 0/80 sur une épaisseur de 30 cm.
- 3) Le terrassement et l'empierrement de l'accès au poumon vert 125 m<sup>2</sup> sur une épaisseur de 40 cm en concassé 0/80 et finition en concassé 0/6 de Moselle et la pose de 50 mètres linéaires de bordures P1

Ces travaux, dont la réalisation se fera sur les parcelles AA232 pour le poumon vert, AA239, AA240 et AA245 seront suivis et contrôlés par le cabinet de maîtrise d'œuvre Techni-Conseil.

**A noter : ce terrain a été acheté au prix moyen de 5.93 € / m<sup>2</sup>, au prix de 25 000 € pour 4217 m<sup>2</sup> ; délibérations du 30/08/2019.**

### **Avis sur le projet Éolien**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un projet éolien pourrait se développer dans les bois communaux de Norroy lès Pont-à-Mousson.

Il permettrait à la collectivité de bénéficier de retombées économiques directes, lesquelles prendraient la forme d'une redevance annuelle

Monsieur le maire demande au Conseil municipal, par un vote à bulletin secret, de donner leur avis sur le projet éolien dans notre forêt communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

## **Choix de la Société relatif au projet Eolien**

Le conseil municipal, par délibération du 17 septembre 2021 a émis un avis favorable au développement d'un projet éolien.

Deux sociétés :

- VSB ADE à ESSEY LES NANCY 54270, 16 bis Avenue FOCH
- H2air à AMIENS 80000, 29 rue des Trois Cailloux

Proposent d'implanter des éoliennes dans les bois communaux ;

Monsieur le Maire a transmis à tous les membres du conseil municipal, une note de synthèse de la pré-étude à projet éolien de chacune des sociétés

Après concertation et après en avoir délibéré, le choix des conseillers municipaux se porte sur la société VSB ADE

## **Projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Norroy lès PAM**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de réalisation d'une étude de faisabilité en vue du développement d'un projet de parc éolien sur le territoire de la commune proposé par les sociétés ADE et VSB ENERGIE NOUVELLES, qui conduirait à produire du courant électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable, et qui serait injecté sur le réseau électrique.

Considérant que les sociétés ADE et VSB ENERGIE NOUVELLES souhaitent obtenir l'accord du conseil municipal en vue de réaliser des études de faisabilité (études techniques : accès, raccordement, gisement éolien, etc), étude foncière (lancer les démarches et réservations foncières avec les privés concernés), étude techniques et environnementales, et toutes démarches permettant le développement effectif d'un projet éolien sur le territoire de la commune ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance de la présentation d'ADE et de VSB ENERGIES NOUVELLES, et après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable pour que les sociétés ADE et VSB ENERGIES NOUVELLES réalisent en exclusivité la possibilité d'étudier le développement d'un projet de parc éolien sur la zone d'étude présentée (carte de la zone annexée ci-après).

A l'issue du résultat des études et suite à la présentation du projet d'implantation par ADE et VSB ENERGIES NOUVELLES auprès du conseil municipal, des services de l'Etat et des propriétaires et exploitants, le dépôt de la demande d'autorisation environnementale sera réalisé.

- Autorise ADE et VSB ENERGIES NOUVELLES à faire les demandes et déclarations administratives nécessaires au développement du projet consultations des services de l'Etat et gestionnaires de servitudes, déclarations préalables à la pose d'un mât de mesure de vent
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec la société ADE et VSB ENERGIES NOUVELLES tout document relatif au projet, notamment des conventions d'occupation temporaire du domaine public et l'utilisation des parcelles communales pouvant être utiles au projet.

## **Diminution des Indemnités du Maire**

Le conseil municipal a fixé, dans les conditions prévues par la loi et par délibération du 28 août 2020, des indemnités de maire

Au vu de la loi 2012-1407 du 17/12/2012,

Les indemnités de fonction des élus sont assujetties aux cotisations dès le premier euro lorsque leur montant est supérieur à la moitié du plafond de la sécurité sociale

Ces charges, représentant 587.02€ mensuel, Monsieur VILLEMET Gérard, Maire, souhaite diminuer ses indemnités pour éviter cette charge au budget communal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Accepte sa décision
  - Fixe, à partir du 1 octobre 2021, sa rémunération au taux de 33 % brut terminal de la fonction publique
- Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

**A noter : une économie ANNUELLE de 8815,44 € pour la commune**

## **Indemnités de fonction du 2<sup>ème</sup> Adjoint**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021,

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer, à partir du 1 octobre 2021, le montant des indemnités versé à Monsieur GRANDVEAUX Francis, deuxième adjoint, à 12 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

**A noter : Mr GRANDVEAUX bénéficie, dans les conditions identiques au mandat précédent, d'une indemnité de 2<sup>e</sup> adjoint ; délibération du 15/04/2016.**

## **Tarifs du Périscolaire et Accueil de Loisirs : Avenant à la délibération du 17.07.2020**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote une quatrième disposition de facturation applicable à l'accueil de loisirs :

4) Enfants souffrants d'allergies alimentaires

Sur présentation d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individuel), une déduction de 3.10 €/repas/jour sera appliquée sur les différents forfaits.

La présence de l'enfant reste obligatoire à la pause méridienne ; les parents devront fournir un repas complet (entrée, plat, fromage, dessert).

# *Les Associations*

## *F J E P*

### Fête de la musique



## *La Pétanque de Norroy*

### Repas tournoi



# Club de L'Amitié

Composition du bureau pour 2019 -2021 -2022

Président .....**Mr Jean Marie RAOULT**  
Vice-président..... **Mr Pierre KRAUSS**  
Trésorière..... **Mme Nicole FORET**  
Secrétaire .....**Mme Monique SINGLE**

## Membres du Conseil d'Administration :

**Mmes et Mrs** : Liliane CLEMENT, Simone ROBERT, Roger CHAPELIER, Fernand DARRET, Marie Lorraine CALOT, Patrice SINGLE, Monique KRAUSS

Nous avons actuellement 25 membres actifs pour l'année 2022

**CONTACTS tél : Mr RAOULT 06 81 68 94 15 ou 06 79 88 00 26 (avec message)**

**Mme FORET 03 83 81 30 71 ou en MAIRIE 03 83 81 13 62**

## LA VIE DU CLUB

Année très particulière pour l'association, avec un fonctionnement perturbé. Pas de repas regroupés CLUB. Nos projets pour les 25 ans du club, en stand-by (peut-être pour 2022). Seule satisfaction le club belote et scrabble a bien résisté avec 12 personnes maxi par séance, en respectant les protocoles, difficile pour eux (38 jeudis sur 52 seulement). Pas d'assemblée générale 2021, trois petits repas réalisés par les beloteurs en comité restreint. Une participante supplémentaire est arrivée soit 14 personnes belote (Marie Thérèse FERY).

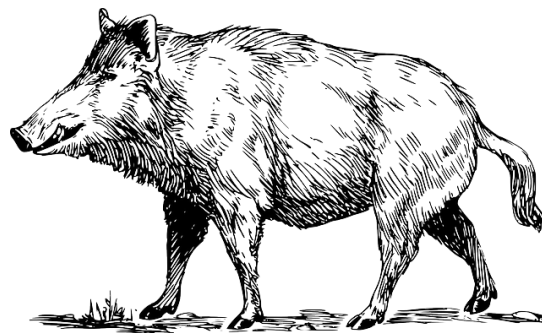
Les projets pour 2022 se feront en fonction des protocoles en vigueur : 5 repas de prévus (dont l'AG) et une sortie. En étude, réaliser un groupe de jeu de tarot (voir le nombre de personnes et le jour de jeu) ou tout autres jeux suivant la demande.

Bien entendu, vous pouvez nous aider et venir nous rejoindre. Merci, JEAN MARIE

**MEILLEURS *VŒUX à VOUS* pour 2022**



# ACCA de Norroy



Président de l'ACCA, Monsieur VILLEMET Frédéric.

Pour la saison 2021-2022, pour le département de la Meurthe et Moselle la chasse s'étend du 19 Septembre 2021 au 28 Février 2022, principalement le samedi matin.

Calendrier des battues sur notre commune :

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
19 Dimanche	1 Vendredi	1 <b>Lundi</b>	1 Mercredi	1 <b>Samedi</b>	1 Mardi
20 Lundi	2 Samedi	2 Mardi	2 Jeudi	2 Dimanche	2 Mercredi
21 Mardi	3 Dimanche	3 Mercredi	3 Vendredi	3 Lundi	3 Jeudi
22 Mercredi	4 Lundi	4 Jeudi	4 <b>Samedi</b>	4 Mardi	4 Vendredi
23 Jeudi	5 Mardi	5 Vendredi	5 Dimanche	5 Mercredi	5 Samedi
24 Vendredi	6 Mercredi	6 <b>Samedi</b>	6 Lundi	6 Jeudi	6 Dimanche
25 <b>Samedi</b>	7 Jeudi	7 Dimanche	7 Mardi	7 Vendredi	7 Lundi
26 Dimanche	8 Vendredi	8 Lundi	8 Mercredi	8 <b>Samedi</b>	8 Mardi
27 Lundi	9 <b>Samedi</b>	9 Mardi	9 Jeudi	9 Dimanche	9 Mercredi
28 Mardi	10 Dimanche	10 Mercredi	10 Vendredi	10 Lundi	10 Jeudi
29 Mercredi	11 Lundi	11 <b>Jeudi</b>	11 <b>Samedi</b>	11 Mardi	11 Vendredi
30 Jeudi	12 Mardi	12 Vendredi	12 <b>Dimanche</b>	12 Mercredi	12 <b>Samedi</b>
	13 Mercredi	13 <b>Samedi</b>	13 Lundi	13 Jeudi	13 Dimanche
	14 Jeudi	14 Dimanche	14 Mardi	14 Vendredi	14 Lundi
	15 Vendredi	15 Lundi	15 Mercredi	15 <b>Samedi</b>	15 Mardi
	16 <b>Samedi</b>	16 Mardi	16 Jeudi	16 Dimanche	16 Mercredi
	17 Dimanche	17 Mercredi	17 Vendredi	17 Lundi	17 Jeudi
	18 Lundi	18 Jeudi	18 <b>Samedi</b>	18 Mardi	18 Vendredi
	19 Mardi	19 Vendredi	19 Dimanche	19 Mercredi	19 Samedi
	20 Mercredi	20 Samedi	20 Lundi	20 Jeudi	20 Dimanche
	21 Jeudi	21 Dimanche	21 Mardi	21 Vendredi	21 Lundi
	22 Vendredi	22 Lundi	22 Mercredi	22 Samedi	22 Mardi
	23 <b>Samedi</b>	23 Mardi	23 Jeudi	23 Dimanche	23 Mercredi
	24 <b>Dimanche</b>	24 Mercredi	24 Vendredi	24 Lundi	24 Jeudi
	25 Lundi	25 Jeudi	25 <b>Samedi</b>	25 Mardi	25 Vendredi
	26 Mardi	26 Vendredi	26 <b>Dimanche</b>	26 Mercredi	26 <b>Samedi</b>
	27 Mercredi	27 <b>Samedi</b>	27 Lundi	27 Jeudi	27 Dimanche
	28 Jeudi	28 Dimanche	28 Mardi	28 Vendredi	28 Lundi
	29 Vendredi	29 Lundi	29 <b>Mercredi</b>	29 <b>Samedi</b>	
	30 <b>Samedi</b>	30 Mardi	30 Jeudi	30 Dimanche	
	31 <b>Dimanche</b>		31 Vendredi	31 Lundi	



**Composition du bureau** : élu le 25/04/2020 pour une durée de 3 ans

Président : VILLEMET Frédéric  
Vice-président : DURAND Julien  
Trésorière : VILLEMET Martine  
Secrétaire : MARCHAL Samuel

Membres : PERRIN Robert  
PERRIN Olivier  
THOMAS Philippe  
RIO ARIEIRO Christophe  
VILLEMET Philippe

**Coordonnées Fédération de chasse** :

**Pour écrire** : CS 70025 – 54702 Pont-à-Mousson CEDEX

**Pour rendre visite** : ZA Atton Sud – Rue Pierre Adt – 54700 Atton

**Horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi de 9h à 18h

**Tél** : 03 83 81 67 98 – **Fax** : 03 83 82 08 99

**Adresse de messagerie** : [contact@fdc54.com](mailto:contact@fdc54.com)

**Site** : <https://www.fdc54.com> Pour consulter la liste des jours de chasse, sélectionnez un massif en cliquant sur la carte puis choisissez une commune dans la partie droite.

**SECURITE** :



Il est fait obligation de signaler les battues, par apposition de panneaux comportant la mention « chasse en cours », sur les principaux chemins et voies desservant les zones où l'action de chasse est en cours.

Cette mise en place est faite sous l'autorité et la responsabilité de l'organisateur de chasse avant le début d'une action de chasse au grand gibier sous forme de battue. Les panneaux devront être retirés dès l'action de chasse terminée.

Promeneurs, pour votre sécurité, respectez les pancartes « Chasse en cours »



# CETA-54

Le Rucher-école de Norroy les Pont-à-Mousson



## « 2021, un printemps catastrophique et une fin d'été rassurante »

Le bilan global des récoltes de miel est catastrophique en cette année 2021. De plus, la conduite des colonies n'a pas été de tout repos, loin s'en faut !

Lors de mes très nombreux contacts apicoles, la situation que nous constatons cette année est de prime abord expliquée par une météo défavorable.

Un printemps catastrophique, nous avons eu une longue période de froid, et en juillet des averses très violentes de pluie qui ont fait tomber les fleurs et lavé le nectar.

Certains en Juin d'autres en juillet, ont dû recourir au nourrissage en urgence de leurs colonies pour maintenir les provisions suffisantes dans les ruches et éviter de les perdre.

Heureusement en été, nous avons eu une bonne rentrée de nectar grâce aux tournesols, ce qui a permis de sauver les colonies affaiblies.

En septembre, le fleurissement abondant du lierre a permis à nos colonies de faire le plein de nourriture. Actuellement, les colonies parées pour l'hiver sont au repos, bien au chaud dans leurs ruches.

Tournés vers l'avenir, les apiculteurs attendent avec impatience la saison 2022.

### Point sur les Cours 2021

Nos effectifs étaient cette année de 10 élèves. Les cours se sont échelonnés essentiellement sur la période du printemps :

Le 1<sup>er</sup> cours en février, comme les années précédentes, était basé sur la présentation du matériel, mais en plus cette année, l'accent fut mis sur la présentation du CETA :

Sa structure, le programme, les objectifs, les obligations de l'apiculteur, la législation et la fiscalité.



Ensuite vinrent les cours théoriques en mars :

1<sup>er</sup> cours sur la biologie de l'abeille, suivi d'un cours sur la botanique et les plantes mellifères (très apprécié par nos élèves), et d'un cours sur les maladies de l'abeille et leurs traitements

Fin mars et avril en fonction de la météo nous avons pu donner les cours pratiques.

### En salle



### Sur le rucher



# Cours sur l'élevage des reines

Picking



Starter 1



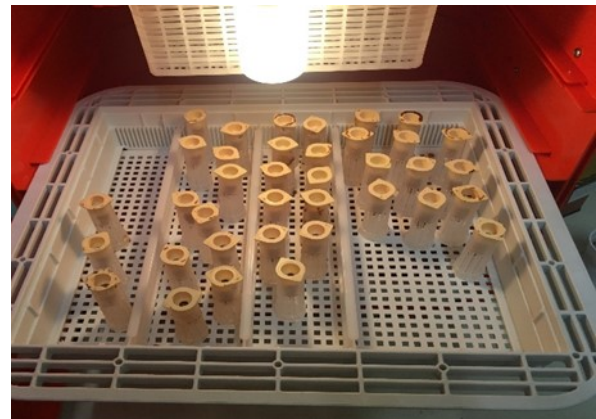
Starter 2



Barrettes de cellules de reines



Cellules de reines mises en couveuse



## Bilan :

Sur les cinq candidats, quatre personnes ont suivi les cours pratiques qui se sont déroulés sur plusieurs semaines.

La météo capricieuse nous a obligés à réaliser une succession de tentatives de “rattrapage”.

Malgré tout, ce sont, à ce jour, au moins 15 nouvelles reines qui entament des séquences de ponte Dans les mini-plus.

Ces jeunes essaims serviront à la formation et au renouvellement du cheptel à la prochaine saison.

## « Projet de plantation d'une haie sur le terrain entourant le rucher »

Afin de pallier aux problèmes récurrents des forts vents sur le terrain où est implanté le rucher, le bureau du CETA s'étant réuni, il a été décidé de lancer un projet de plantation de haies arbustives. Ce projet en partenariat avec la commune de Norroy a été lancé en février 2021.

Les premiers travaux de préparation des emplacements de plantation des végétaux ont été pris en charge et effectués par la commune cet été.

Détail des travaux de préparation : Première étape,

### Vue du bas



### Vue du haut



*« Beau travail, Merci à la commune de Norroy »*

*Comme chaque année, nous aimons à rappeler que le plus important est de se souhaiter une bonne santé. C'est encore plus le cas.*

*Un peu d'enthousiasme et d'optimisme : alors bonne année 2022, celle qui nous permettra de tourner la page.*

*Que des milliers de petites joies viennent embellir votre vie.*



Vous qui souhaitez peut-être devenir apiculteur, n'hésitez pas à parcourir le site Internet et pourquoi ne pas prendre contact avec nous ! C'est avec plaisir que l'on répondra à vos questions.

Le rucher école est doté d'un site Internet [www.ceta54.fr](http://www.ceta54.fr) permettant ainsi de se faire connaître d'un large public. Celui-ci permet de capitaliser les informations pour qu'ensuite, elles servent au plus grand nombre.

Contact : CETA-54  
26 Rue de la Taie  
54700 NORROY LES PONT A MOUSSON

Article rédigé par :

Le Président, André TRUR  
Tél : 06.11.15.67.01  
Trur.andre@neuf.fr



# Les P'tits loups de Norroy

L'Association de Parents d'Elèves (APE) **Les P'tits Loups de Norroy**, organise des événements, construit des projets et finance certains achats ou sorties pour les enfants, en partenariat avec le Groupe Scolaire et la Commune.

L'Association est composée de 15 parents d'élèves bénévoles, dynamiques et bienveillants élus au poste d'administrateur :

Emilie ADAMCZYK (*Présidente*), Pierre MACCHI (*Vice-Président*), Séverine BIAGGINI (*Secrétaire*), Céline MAGRINI (*Trésorière*), Christelle HOARAU (*Secrétaire Adjointe*), Maxime ADAMCZYK, Fanny MACCHI, Gwenola DE SOUSA, Tony DE SOUSA, Éric BIAGGINI, Ségolène FIDRIE, Johanna WILIAMSON, Magaly METRAT, Delphine LEA et Kateryna PASTEL.

Comme les années précédentes, nous organiserons au cours de cette année scolaire, plusieurs manifestations, sorties et événements tels que : Marché de Noël, Loto, Marché aux plantes, Kermesse...

Quelques dates clés sont indiquées dans le calendrier des manifestations (page 70), d'autres seront communiquées en temps et en heure.

*Venez nombreux !*

## ***Soirée Halloween 2021***



## ***Kermesse 2021***



## Notre Mascotte « P'tit Loup »

Des actions comme la vente de produits personnalisés par les enfants, la vente de chocolats de Noël, ... seront également organisées au cours de l'année par l'Association.

En partenariat avec l'Ecole, nous concrétisons certains projets comme la venue de Nancy Jazz Pulsation, l'achat d'un abonnement à un magazine pour chaque classe, la tenue du potager, ...



Nous invitons tous les parents d'élèves à devenir adhérents de notre association (*l'adhésion est seulement de 10.00 € par année scolaire !*).



## N'hésitez plus, venez nous rejoindre !

❖ **Adhérent** : Cotiser à l'association et profiter de nombreux projets

**ET / OU**

❖ **Membre du Conseil d'Administration** : Participer aux réunions, voter pour les projets, proposer de nouvelles actions...

**ET / OU**

❖ **Membre du bureau** :

- **Président / Vice-Président** → Le président impulse, coordonne et contrôle les activités de l'association. Le vice-président le seconde et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement
- **Trésorier(e) / Trésorier(e) Adjoint(e)** → Le trésorier est chargé d'effectuer les dépenses courantes. Il suit les comptes, établit les budgets et prépare les bilans qui sont présentés à l'A.G. Il est aidé par le trésorier adjoint.
- **Secrétaire / Secrétaire Adjoint(e)** → Le secrétaire veille au respect des statuts et du règlement intérieur. Il rédige et diffuse les comptes rendus de réunions. Il est aidé par le secrétaire adjoint.



# Le Groupe scolaire Charles Gazin

Le Groupe scolaire Charles Gazin accueille 94 élèves de la Petite Section au CM2.

La classe de Mme Elise Guiet, PS/MS est composée de 20 élèves, 10 Petits et 10 Moyens. Géraldine Tirbisch est l'ATSEM de la classe. Chaque jeudi, c'est Mme Marie-Elise Bonnet qui prend la classe, la directrice étant déchargée le jeudi.

La classe de Mme Aurélie Marhic est composée de 18 Grands et Nancy Bello est l'ATSEM de la classe des Grands.

Dans la classe de Mme Anne-Laure Jacquot il y a 13 CP et 5 CE1.

Mme Adeline Vagner a 7 CE1 et 11 CE2.

Et Mme Laëtitia Marchal est en charge des CM avec 12 CM1 et 10 CM2.

L'épidémie de Covid ne nous a pas permis de prévoir les sorties habituelles. Nous avons privilégié des projets sur place, sans déplacement, sans mixage d'élèves.

Un projet jardin a été mis en place en partenariat avec l'association des P'tits Loups et la municipalité. Les enfants ont semé, arrosé, repiqué et récolté des fruits et des légumes dans le jardin de l'école. Ce projet s'est étendu sur toute l'année et a concerné toutes les classes avec une activité plus intense au printemps et une belle récolte à la rentrée.



Le carnaval a été maintenu pour les deux classes de maternelle, les enfants sont venus déguisés à l'école et nous avons organisé une petite fête dans la salle de jeux.

Un conteur est venu à l'école le 17 mai pour une représentation devant les élèves de maternelle. Les élèves d'élémentaire ont également bénéficié de l'intervention d'une conteuse au sein de l'école le 15 juin. Ces spectacles étaient offerts par la Communauté de Communes.

Une maman d'élève secouriste, Béatrice Borlat, est intervenue dans la classe de CM en juin pour une formation « apprendre à porter secours ».

Toute l'école a participé à la kermesse organisée par l'association des P'tits Loups le 26 juin en présentant des chants aux familles.



En septembre, l'école a participé à l'évènement « Graines de musiciens » dans le cadre du NJP. Etienne Sybille est venu à l'école pour présenter un spectacle musical sur le thème des musiques Africaines à toutes les classes. Nous organiserons en cette fin d'année une collecte pour venir en aide à des enfants au Bénin. Le 24 septembre, l'école a participé à l'opération Nettoyons la Nature, les élèves se sont répartis les secteurs et ont ramassé les déchets dans les rues du village. Le 23 novembre, une conteuse est venue présenter un petit spectacle sur le thème du loup aux élèves de maternelle.

# Le PÉRISCOLAIRE

## Equipe d'animation :

Directrice : Coralie Schnegg

Animatrices : Corinne Henry, Géraldine Tirbisch, Mathilde Bord

Même si cette année a de nouveau été marquée par des restrictions sanitaires et confinements, l'équipe d'animation s'est adaptée et a proposé des jeux et activités variés aux enfants.

L'accueil de loisirs a permis la venue d'intervenants extérieurs pour divertir les enfants.

Petit retour en images sur cette année :







# Les commerces



## *Dépôt de pains et pâtisseries*



Notre local de dépôt de pain rue Abbé Paul Varney a été repris par la boulangerie Ludovic THIRION (rue Victor Hugo à Pont-à-Mousson).

Téléphone : 03.83.83.29.96

Horaires d'ouverture :

Christine vous accueille tous les jours de 7 h 00 à 12 h 30 sauf le lundi.



Pour l'embellissement du local, la municipalité a refait la peinture. Un nouveau comptoir vitrine réfrigéré a été installé.



# NOUVEAUX PROPRIETAIRES

## AU CAFE DE LA MOSELLE

Le 03 Janvier 2022 Jérôme et Sylvie DELAMARCHE ont succédé à Tonit COELHO MAESTRO

7 Rue de Vandières  
54700 Norroy les Pont-à-Mousson  
Tél 03 83 81 08 97



Bar, restauration, tabac, Française des jeux, paiement de proximité (en cours d'agrément)

Vous pourrez vous y détendre et vous restaurer les midis du lundi au samedi.

**Horaires d'ouverture : Du lundi au samedi de 7 h 00 à 20 h 00 Fermé le dimanche**



**BIENVENUE A JÉRÔME ET SYLVIE, RÉUSSITE ET PROSPÉRITÉ  
DANS LEUR NOUVELLE ACTIVITÉ**

# L'année 2021 en photos

## JANVIER 2021

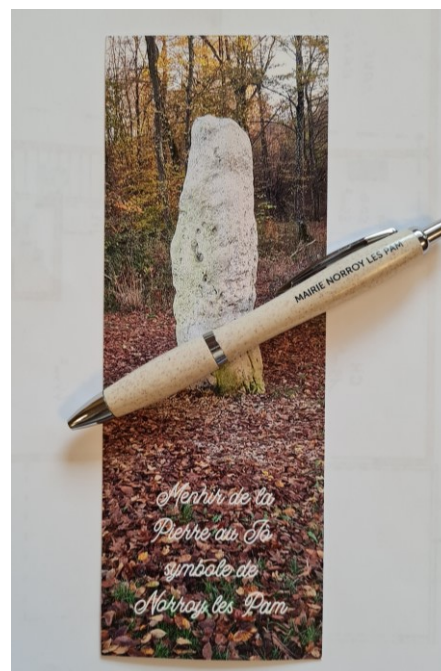
Notre revue communale « Les Echos de la Pierre au Jô », un peu revisitée et rédigée par la nouvelle équipe « communication » du conseil municipal mis en place le 24 mai 2020, a été distribuée par nos employés communaux.



Les conditions sanitaires dues à la COVID-19 ne nous ont pas permis d'organiser les vœux du Maire en début d'année et par la même occasion de récompenser les lauréats de nos concours.

## Marque-page et stylo

Des marque-pages et des stylos ont été distribués à chaque foyer pour la nouvelle année pour compenser le plaisir de se réunir lors du pot de l'amitié des vœux du Maire.





Une cérémonie pour chaque concours a été célébrée en petit comité afin de respecter les distanciations.

### Résultat du concours des maisons fleuries 2020 :

En juillet 2020, les membres de la commission « culture » a attribué trois prix aux plus belles habitations fleuries.

1<sup>er</sup> Mr et Mme MITCHELL

2<sup>ème</sup> Mr et Mme CLAUDEL-METRAT

3<sup>ème</sup> Mr et Mme MACCHI



### Résultat du nouveau concours des maisons illuminées 2020 :

La commission « culture » a mis en place un nouveau concours.



Les membres ont bravé le froid pour répertorier et classer les plus belles maisons décorées pour la période de Noël.

1<sup>er</sup> Mr et Mme DE SOUSA

2<sup>ème</sup> Mr et Mme BONNAVENTURE

3<sup>ème</sup> Mr et Mme DUVALEY



*Félicitations à tous*

**Résultat du concours de Noël 2020** : 27 participants ont déposé leur joli dessin et réponses au questionnaire.

3 participants ex aequo à la question subsidiaire : combien y a-t-il de LEDS sur l'étoile filante de la crèche animée ?  
= 582

Un lancer de dé pour les classer :

1<sup>er</sup> VOIRIN – VAL Juliane

2<sup>ème</sup> KUÇUKOGLU Méline

3<sup>ème</sup> GROULT Tim

Chacun est reparti avec un sachet de friandises  
« confiserie Perrin » et un chèque-cadeau « vitrines  
de PAM »



Félicitations à nos petits gagnants

## MAI 2021

### *Cérémonie commémorative du 8 Mai 1945*



La cérémonie a eu lieu à huis clos au monument aux Morts en présence de Monsieur le Maire et des conseillers municipaux.



## *Matinée éco-citoyenne*

Le dimanche 23 mai 2021 Mme BABEL Nathalie organisait la 3<sup>ème</sup> matinée éco-citoyenne à l'occasion de la fête de la nature.

Pour l'occasion, la municipalité a lancé un concours de dessins aux enfants de 3 à 11 ans, « Dessine-moi un village propre ». De nombreux dessins ont été affichés sur la porte vitrée de la salle Camille Gauthier.



### **Résultat du concours de dessins :**

Tirage au sort par catégorie d'âge :

8-10 ans : Violette SCHLOUP

6-8 ans : Julianne VOIRIN-VAL

-5 ans : Thibault HURIAU-BRUTEAU

Gérard Villemet et Céline Blin ont remis à chaque participant un sachet de friandises.

Les lauréats ont reçu des chèques cadeaux vitrines de Pam.



**Merci à tous nos petits participants !**

Quelques Nogarédiens et leurs enfants, accompagnés de conseillers municipaux ont répondu présents pour nettoyer les rues du village.

Les enfants étaient ravis d'y participer. Mais nous sommes encore trop peu à participer, vu l'ampleur des déchets retrouvés...



**GARDONS NOTRE VILLAGE PROPRE !**

JUIN 2021

Remise calculatrices CM2 le 02-06-2021

Gérard Villemet, maire, ainsi que quelques membres du Conseil, ont accueilli les élèves du CM2 accompagnés de leurs parents, pour leur remettre cette fin d'année scolaire les calculatrices. Deux livres leur ont aussi été offerts.



## JUILLET 2021

### Emploi jeunes été 2021

Du 19 au 30 juillet, Matthew a encadré 4 jeunes du village, Victoria, Emma, Pauline et Clovis.

Ils ont participé au nettoyage des espaces verts, à la peinture de grilles extérieures et à la lasure des bancs de l'Eglise.



## SEPTEMBRE 2021

### Rentrée scolaire 2021-2022

Les enfants ont repris le chemin de l'école le jeudi 02 septembre 2021.

Mme MARCHAL Laetitia, institutrice de CM2 a rejoint l'équipe scolaire.



## Visite d'un parc éolien sur la commune de Coume (57) le 04-09-2021 par certains membres du Conseil Municipal

Visite intéressante et très constructive.



### PROJET EOLIEN

Les membres du conseil ont été agréablement surpris par les taux relevés par le sonomètre :

Entre 48 et 50 dB pris au pied du mât d'une éolienne en mouvement

Entre 28 et 30 dB pris au pied du mât d'une éolienne à l'arrêt

Entre 40 et 45 dB à 1.5 km de l'éolienne en mouvement (photo ci-contre)



Également surpris par la surface de déboisement relativement faible.



Suite à cette visite, le projet éolien a été voté à bulletin secret au Conseil Municipal du 17 septembre 2021. 14 bulletins « POUR » et 1 bulletin « CONTRE »

OCTOBRE 2021

## **Fête foraine**

L'inauguration de la fête foraine a eu lieu le samedi 02 octobre 2021 à 15 h00 en présence du FJEP, de tous les forains et de quelques membres du conseil municipal. Marie-Pierre Vaneck, 1<sup>ère</sup> adjointe, a coupé le traditionnel ruban et a déclaré l'ouverture de la fête du village.

## **ET QUE LA FÊTE COMMENCE !!!**



## **LES ENFANTS S'AMUSENT...**



## **LES PETITS COMME**



## **LES GRANDS !**



## NOVEMBRE 2021

### Cérémonie du 11 Novembre 1918

La traditionnelle commémoration du 11 Novembre a eu lieu en public cette année.



Monsieur le Maire a déposé la gerbe devant le monument avec Anaé et Antoine.



Les enfants du groupe scolaire Charles Gazin ont entonné la marseillaise avec Mme GUIET Directrice du groupe scolaire.



Le pot de l'amitié a suivi la cérémonie

## Une page de l'histoire se tourne...

**Hubert GERMAIN**, ce héros de la Résistance, dernier compagnon de la Libération, né le 06 août 1920 et décédé le 12 octobre 2021 à l'âge de 101 ans, a eu droit à tous les honneurs sous le Dôme des Invalides à Paris le mercredi 10 Novembre 2021. Il a été inhumé le lendemain dans la crypte du Mémorial de la France combattante au Mont-Valérien Suresnes (Haut de Seine) à l'occasion du 11 Novembre.



## Repas des anciens

Le « repas des anciens » organisé par le CCAS chaque année mi-novembre (sauf 2020 pour cause crise sanitaire Covid-19) a bien eu lieu le dimanche 21 novembre 2021, à la salle Camille Gauthier décorée par Valentine sur le thème cette année de l'automne. Merci aux aidants pour la mise en place de la salle pour accueillir nos seniors.



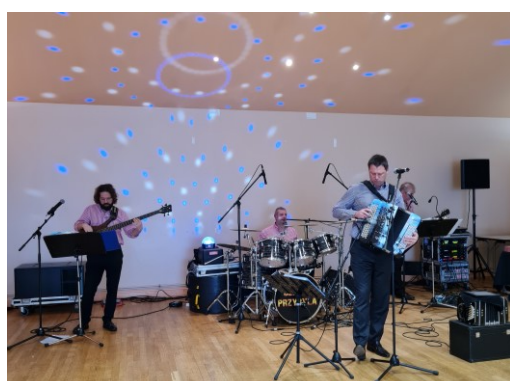
Tous les pass sanitaires ont été contrôlés à l'arrivée.



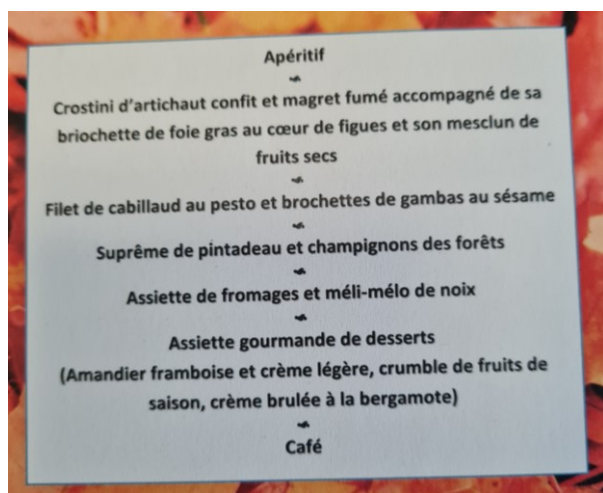
Monsieur Eric Fesneau Directeur de AKSEO et Daniel Blin, ont mis gracieusement à la disposition de cette journée, une cabine photographique PHOTOBOOTH, chaque participant a pu figer quelques moments privilégiés à sa guise et repartir avec sa photo.



Journée attendue et réclamée par la plupart d'entre vous, 108 convives ont apprécié le repas préparé par Mr DORMOY Francis traiteur et ont dansé sur le dancefloor de Mr Benoit PRZYBYLA et ses musiciens.



## MENU



En toute fin d'après-midi, les seniors sont repartis ravis de leur journée, avec leurs souvenirs ainsi que leur petit pot de miel offert par CETA-54 représenté par Monsieur TRUR André et un sachet de friandises offert par le CCAS. Belle journée....Merci à tous...

# JOURNÉE EN PHOTOS











Notre doyenne Bernadette SCHMISSER  
et notre doyen Joseph MICAN

PLACE À LA DANSE







Des paniers garnis ont été distribués en fin d'année aux personnes qui n'ont pas pu participer au « Repas des anciens »

DECEMBRE 2021

L'Ecole fête Saint Nicolas

Saint Nicolas est passé auprès des écoliers et leur a distribué des friandises.

Crèche pédagogique

Pour les fêtes de fin d'année, la Municipalité a installé comme l'an dernier, une crèche pédagogique sous la halle.

Merci à Nicodémo MASELLA, Mr et Mme MACCHI, Mr et Mme DE SOUSA et Mme ADAMZCYK pour leur participation.



Marché de Noël

L'association les « P'tits Loups » a organisé leur marché de Noël

Place de l'Eglise, vendredi 17 décembre jour des vacances scolaires.



# Les travaux réalisés en 2021

**Plantations** : Matthew et Jean Pierre ont planté des arbres à hautes tiges au local technique rue du terme et au Lotissement Dumont.



## **Carrefour centre du village :**

Réparation de la borne au carrefour rue Dozard / Route de Pont-à-Mousson par Jean Luc BLAISE



## Remise en état de l'aire de jeux Rue St Vincent



## Création d'un jardin pédagogique

Par Mr BLAISE Jean-Luc pour que les enfants s'adonnent aux plantations et au jardinage



Chemin des bois (entre le terrain de foot et le monument allemand)



Remise en état du chemin pour un accès plus facile et agréable pour les véhicules et les promeneurs.

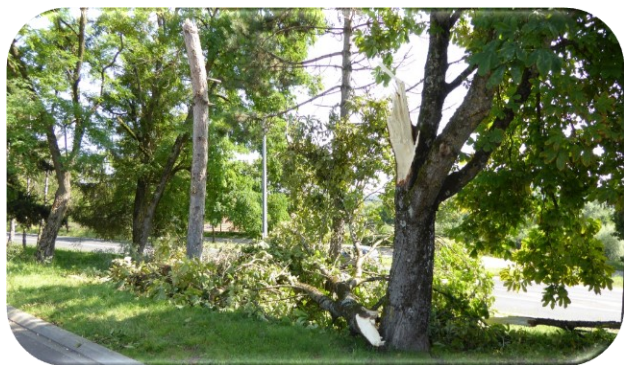
## Chemin des clos

Création d'une aire de retournement pour faciliter les manœuvres des habitants du bout de l'impasse



## Tempête du 21/08/2021

Arbres cassés par le vent violent





## Chemin prolongement de la rue du bois le Prêtre

Réfection du chemin prolongeant la rue du Bois le Prêtre, par la Sarl Villemet Sébastien sur une longueur de 100 m pour le confort de tous.



Merci à Jean-Luc Blaise  
et Nicodémo Masella pour leur participation.



## Entretien du terrain de foot



Remise en état du terrain de foot suite aux désagréments occasionnés lors du passage des gens du voyage

## Réalisations diverses au groupe scolaire Charles Gazin

- Eclairage : Des LEDS ont remplacé tous les néons pour une économie d'énergie
- Installation d'un visiophone à l'entrée pour le confort et la sécurité de tous
- Achat d'un four pour les ateliers « cuisine » →
- Installation de tableaux numériques ↓



## Défibrillateurs

Les défibrillateurs de la Rue de Vandières (Café de la Moselle), du stade et de la Mairie ont été supprimés et remplacés par un défibrillateur nouvelle génération, installé sous le porche de la Place de L'Eglise ↓



## Local technique →

Travaux en cours d'isolation couverture de l'ensemble et de désamiantage complet du bâtiment

# *L'Etat civil*

## *Les mariés de l'année...*

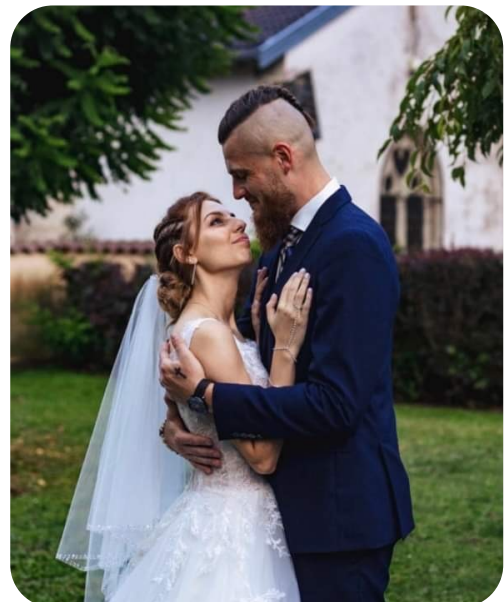
**Aude SCHWAIGER & Pierre STEGER**

**05-03-2021**



**Justine TEDESCO & Adrien CHARIS**

**10-07-2021**



**Coralie VATTEPIN & Matthew SAND**

**21-08-2021**

# Les nouveaux nés de l'année...

**Mia LAMBERT**  
**06-01-2021**

**Elya ANTUNEZ**  
**19-01-2021**

**Garance COLLIN**  
**12-10-2021**



**Céline BORD**  
**13-09-2021**

## *Ils nous ont quittés cette année...*

BELLO André – 06 Janvier 2021

LE GALL André – 06 Janvier 2021

NAUDIN Marie-Louise – 08 Janvier 2021

GEORGIN William – 22 Mai 2021

TAGLIENTE Francesco – 27 Juin 2021















BRUNAUD Jacqueline – 20 Août 2021

CÉZARD Jean-Marie – 13 Septembre 2021

RAVANELLO Colette – 22 Septembre 2021

BOUTET Monique – 03 Décembre 2021

# Manifestations 2022

JANVIER	FEVRIER	MARS
<p><b>Dimanche 16</b> : Vœux du Maire</p> 	<p><b>Samedi 26</b> : Loto de l'école (les P'tits Loups)</p> 	<p><b>Dimanche 6</b> : Bourse aux vêtements (les P'tits Loups)</p> <p><b>Samedi 19</b> : Bal du foot (FJEP)</p> 
AVRIL	MAI	JUIN
<p><b>Dimanches 10 et 24</b> : Election présidentielle</p>  <p><b>Samedi 30</b> : Bal de l'école (les P'tits Loups)</p>	<p><b>Dimanche 1er</b> : Journée champêtre (FJEP)</p> <p><b>Dimanche 8</b> : Cérémonie commémorative</p>  <p><b>Dimanche 22</b> : Vide-greniers (FJEP)</p>	<p><b>Dimanches 12 et 19</b> : Elections législatives</p>  <p><b>Samedi 18</b> : Fête de la musique (FJEP)</p>  <p><b>Samedi 25</b> : Kermesse de l'école (les P'tits Loups)</p>
JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
<p><b>Jeudi 14</b> : Repas-Concours pétanque (Pétanque de Norroy)</p> 		<p><b>Jeudi 1er</b> : Rentrée scolaire</p>  <p><b>Dimanche 18</b> : Vide-greniers (FJEP) (si annulation en mai)</p>
OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
<p><b>Samedi 1er</b> : Inauguration Fête patronale</p>  <p><b>Dimanche 2</b> : Fête patronale tournée des livrées (FJEP)</p> <p><b>Samedi 29</b> : Halloween (les P'tits Loups)</p>	<p><b>Vendredi 11</b> : Cérémonie commémorative</p>  <p><b>Dimanche 20</b> : Repas des anciens organisé par le CCAS (à redéfinir)</p>  <p><b>Samedi 26</b> : Bal du foot (FJEP)</p>	<p><b>Samedi 11</b> : Saint Nicolas (FJEP)</p> <p><b>Vendredi 16</b> : Marché de Noël de l'école (les P'tits Loups)</p> 

# Toujours !! Les gestes COVID-19

## La distanciation physique portée à 2 mètres

Pour limiter la propagation des variants du coronavirus, plus contagieux, la distance physique entre deux personnes est portée d'1 mètre à 2 mètres en l'absence de port du masque.

Le masque doit être systématiquement porté par TOUS dès que les règles de distanciation ne peuvent être garanties.

**COVID-19**

**PORTER UN MASQUE,  
POUR MIEUX NOUS PROTÉGER**

- Se laver les mains **avant** de mettre son masque et **après** l'avoir retiré
- Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières
- Couvrir le nez et la bouche
- Une fois posé, ne plus le toucher
- Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter ou s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

**COVID-19**

**CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER  
ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

*Il convient de respecter les obligations du port du masque et d'observer les mesures barrières ci-dessus en tout lieu et en toute circonstance*

## Les masques en tissu ne sont plus valables

En tissu lavables, chirurgicaux jetables, faits maison, artisanaux, industriels ...

Quels masques faut-il porter pour se protéger au mieux ?

En raison de la propagation de nouveaux variants très contagieux, le ministre de la Santé, suivant l'avis du Haut conseil de santé publique (HCSP), recommande de ne plus porter les masques en tissu fabriqués à la maison ainsi que les masques industriels de catégorie 2 car ils ne sont pas assez filtrants.

*Service-Public.fr* précise les nouvelles dispositions prévues par le décret paru au *Journal officiel* du 28 janvier 2021.

### Les masques :

Les catégories de masque recommandées sont :

- Les masques chirurgicaux à usage unique, respectant la norme EN 14683
- Les masques en tissu industriels de catégorie 1, présentant une filtration d'au moins 90 %, testés par un laboratoire et respectant les normes de l'Afnor (la mention de la catégorie figure sur l'emballage ou la notice)
- Les masques FFP2.

## Le Pass sanitaire

Depuis le 9 juin 2021, un pass sanitaire est mis en place pour accompagner les Français au retour à une vie normale tout en minimisant les risques de contamination.

Depuis le 21 juillet 2021, il est nécessaire pour accéder aux lieux de loisirs et de culture.

Depuis le 9 août 2021, il est obligatoire dans les cafés, bars, restaurants, certains centres commerciaux, maisons de retraite et transports de longue distance.

La loi portant diverses dispositions de vigilance sanitaire publiée au Journal officiel du 11 novembre 2021 prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 la possibilité de recourir au pass sanitaire. *Service-Public.fr* vous en explique toutes les modalités.

Le pass sanitaire « activités » consiste à présenter, au format numérique (via « Mon carnet » de l'application TousAntiCovid) ou papier, une preuve sanitaire, parmi les 3 suivantes :



**L'attestation de vaccination**, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet :

- 7 jours après la 2<sup>e</sup> injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)
- 28 jours après l'injection pour les vaccins à une seule injection (Janssen/Johnson & Johnson)
- 7 jours après l'injection du vaccin chez les personnes ayant eu le Covid-19 (1 seule injection)
- 7 jours après l'administration d'une dose complémentaire d'un vaccin à ARN messenger (Pfizer ou Moderna) pour les personnes complètement vaccinées à l'étranger avec un vaccin placé sur la liste d'urgence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

**La preuve d'un test négatif RT-PCR**, antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé de moins de 72h maximum. Les autotests réalisés sous la supervision d'un professionnel de santé sont en effet de nouveau reconnus comme preuves pour le pass sanitaire.

**Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif** attestant du rétablissement du Covid, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois. Il permet d'indiquer un risque limité de réinfection au Covid-19. Un certificat médical attestant d'une contre-indication médicale à la vaccination peut être présenté à la place des 3 documents précités.

À noter : depuis le 15 octobre 2021, les tests RT-PCR et les tests antigéniques ne sont plus gratuits pour les personnes majeures **non vaccinées** sauf pour raison médicale.

À noter : La 3<sup>ème</sup> dose du vaccin du Covid-19 (à partir de 5 mois après la 2<sup>ème</sup> injection) est obligatoire pour les + de 18 ans à partir du 15 Janvier 2022 pour **conserver le pass sanitaire**.

# Déchets ménagers et déchetteries

## Calendrier collecte des sacs jaunes en 2022

Lundi matin une semaine sur deux

03 - 17 et 31 janvier

14 et 28 février

14 et 28 mars

11 et 25 avril

09 et 23 mai

06 et 20 juin

04 et 18 juillet

01 - 15 et 29 août

12 et 26 septembre

14 et 24 octobre

07 et 21 novembre

05 et 19 décembre

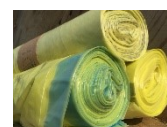


**\*Les collectes sont assurées tous les jours fériés (sauf le 1<sup>er</sup> mai, 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier, collecte reportée le lendemain).**

Pour les collectes du matin, merci de sortir vos sacs et vos poubelles la veille au soir à partir de 19 h 00.

Il est préconisé de les sortir que lorsqu'elles sont pleines. Merci de les rentrer dès que possible après le passage du camion de collecte.

Vous pouvez retirer vos rouleaux de sacs jaunes en mairie (**ou selon les directives sanitaires**, appeler le secrétariat pour en faire la demande et on vous les dépose à votre domicile).



Contact : Communauté de Communes

Tél : 03.83.87.87.00

Courriel : [dechets@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:dechets@bassin-pont-a-mousson.fr)

# Nouveau tri 2021

À jeter en vrac dans votre bac jaune, collecté une fois par semaine toute l'année



ou dans les colonnes dont vous trouverez la localisation sur [www.cdc-oleron.com](http://www.cdc-oleron.com)



## Astuces pour mieux trier

- ✓ Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider !
- ✓ Les mettre à plat pour gagner de la place.
- ✓ Ne pas imbriquer les emballages entre eux.
- ✓ Ne pas déchirer le papier en petits morceaux.
- ✓ Sparer les prospectus papiers de leurs films plastiques.

NOUVEAU	
<p>LES BARQUETTES ET LES BOTTES</p>	
<p>LES POTS, TUBES ET GOURDES SOUPLES</p>	
<p>LES FILMS, SACS ET SACHETS</p>	
ET TOUJOURS	
<p>LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE (bouteilles et flacons)</p>	
<p>LES EMBALLAGES EN CARTONS ET TOUS LES PAPIERS</p>	
<p>LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES (acier et aluminium)</p>	



## Collecte déchets ménagers

La collecte des bacs s'effectue tous les jeudis matin y compris les jours fériés (sauf si le jour férié tombe le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mai. Dans ce cas, la collecte est reportée au lendemain).

Les bacs sont à sortir la veille du jour du ramassage et doivent être rentrés dès que possible après le passage du camion de collecte.

## Informations déchetteries

Déchetterie de Pont-à-Mousson

Route de Norroy les Pont-à-Mousson

Tél : 03.83.82.97.95

(Fermé le mardi)

Déchetterie de Dieulouard

Rue de Scarpone

Tél : 03.83.23.68.04

(Fermé le jeudi)

La carte d'accès est délivrée gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson.

Pour l'obtenir, il vous suffit de remplir le formulaire **en ligne** et d'y adjoindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Vous pouvez ensuite soit aller retirer votre carte avec les justificatifs directement au siège ou bien transmettre votre demande par courrier.

Pour demander une autorisation exceptionnelle d'accès, merci de contacter le 07.86.40.98.64.

Pour prendre un rendez-vous en déchetterie, il vous suffit de vous connecter sur le site de la Communauté de Communes du bassin de Pont-à-Mousson : <https://www.bassin-pont-a-mousson.fr>

Si vous avez des difficultés pour vous inscrire, vous pouvez contacter le 07.86.40.98.64



### COVID-19 RAPPEL SUR LES GESTES BARRIERE

- 1 - Respect d'une distance de sécurité d'au moins 2 mètres avec le gardien et les autres usagers.
- 2 - Port du masque recommandé.





## Horaires déchetteries Particuliers

### Du Lundi au vendredi

- 10h00 - 12h
- 14h00 - 17 h

### Samedi

- 09h00 - 12h
- 12h30 - 17h

### Dimanche

- 09h00 - 12h

### Mardi

- Fermé à Pont-à-Mousson

### Jeudi

- Fermé à Dieulouard



Accès sur réservation uniquement via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet



## Horaires déchetteries professionnels

### Pont-à-Mousson

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi
- De 10h00 à 11h00 et de 16h00 à 17h00

### Dieulouard

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi
- De 10h00 à 11h00 et de 16h00 à 17h00



Accès sur réservation uniquement via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet

# Transport urbain

## COVID-19 : Reprise des transports urbains

Le réseau de transport fonctionne à nouveau aux horaires habituels. Des mesures sanitaires spécifiques sont toutefois mises en place afin de limiter les risques de propagation du COVID-19. Il est demandé aux usagers de monter à l'avant des bus et de se munir d'un titre de transport qui sera gracieusement mis à disposition.

La CCBPAM invite les usagers à limiter l'usage des transports en commun au strict nécessaire dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Mise en application des gestes barrières

Conformément à la législation nationale :

- Le port du masque est obligatoire dans les transports dès 11 ans ;
- Il est recommandé aux usagers de se laver régulièrement les mains ;
- Il est également recommandé aux usagers de conserver des distances de sécurité autant que possible.

Toute personne voyageant sans titre de transport ou avec une carte non validée s'expose à une sanction lors d'un contrôle par les agents.

Ils se valident à chaque montée, même lors d'une correspondance, votre voyage restant valable une heure. Le tarif réduit est appliqué pour les personnes handicapées et pour les familles nombreuses de trois enfants (ou plus) sur présentation du livret de famille.

### **CONTACT Agence LEBUS,**

14, place Thiers

54700 PONT A MOUSSON

Tél. : (33) 03 83 81 37 21

Fax : (33) 03 83 83 19 43

Courriel : [agencelebus.pam@gmail.com](mailto:agencelebus.pam@gmail.com)

### **Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson**

Paul MARCO Responsable du Service Transports – Réseau « Le BUS »

Domaine de Charmilly – Chemin des Clos – BP 285 54700 Pont-à-Mousson Cedex

Tél. : 03 83 87 87 00

Courriel : [transports@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:transports@bassin-pont-a-mousson.fr)

FICHE HORAIRE  
LIGNE



**BLENOD-LES-PAM ↔ NORROY**

HORAIRES APPLICABLES AU

01/09/2021



DMA Dupasquier  
autocars

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**

[www.reseaulebus.com](http://www.reseaulebus.com)

ou à

Agence LeBus

Gare SNCF, 14 Pl. Thiers,

54700 Pont-à-Mousson

(à l'intérieur de la gare)

Tél. 03.83.81.37.21

**Horaires d'ouverture :**

**Lundi au Vendredi**

**9h00-12h00 et 14h00-18h00**

**LIGNE 1 - BLENOD-LES-PAM → NORROY**

Lundi au Vendredi

BLENOD LES PAM	6:15	6:50	7:25	8:00	8:35	9:10	10:20	11:30	12:05	12:40	13:15	13:50	15:00	16:10	16:40	17:20	17:50	18:30	19:05
Fonderie	6:17	6:52	7:27	8:02	8:37	9:12	10:22	11:32	12:07	12:42	13:17	13:52	15:02	16:12	16:42	17:22	17:52	18:32	19:07
La Poste (Blénod-les-PAM)	6:18	6:53	7:28	8:03	8:38	9:13	10:23	11:33	12:08	12:43	13:18	13:53	15:03	16:13	16:43	17:23	17:53	18:33	19:08
Vilar	6:19	6:54	7:29	8:04	8:39	9:14	10:24	11:34	12:09	12:44	13:19	13:54	15:04	16:14	16:44	17:24	17:54	18:34	19:09
Van Gogh	6:20	6:55	7:30	8:05	8:40	9:15	10:25	11:35	12:10	12:45	13:20	13:55	15:05	16:15	16:45	17:25	17:55	18:35	19:10
Petite Suisse	6:21	6:56	7:31	8:06	8:41	9:16	10:26	11:36	12:11	12:46	13:21	13:56	15:06	16:16	16:46	17:26	17:56	18:36	19:11
Longues Rayes	6:22	6:57	7:32	8:07	8:42	9:17	10:27	11:37	12:12	12:47	13:22	13:57	15:07	16:17	16:47	17:27	17:57	18:37	19:12
Bléno Vista	6:23	6:58	7:33	8:08	8:43	9:18	10:28	11:38	12:13	12:48	13:23	13:58	15:08	16:18	16:48	17:28	17:58	18:38	19:13
Centre de recherches (PAM)	6:24	6:59	7:34	8:09	8:44	9:19	10:29	11:39	12:14	12:49	13:24	13:59	15:09	16:19	16:49	17:29	17:59	18:39	19:14
Casenove (PAM)	6:25	7:00	7:35	8:10	8:45	9:20	10:30	11:40	12:15	12:50	13:25	14:00	15:10	16:20	16:50	17:30	18:00	18:40	19:15
Patton	6:28	7:03	7:38	8:13	8:48	9:23	10:33	11:43	12:18	12:53	13:28	14:03	15:13	16:23	16:53	17:33	18:03	18:43	19:18
Place Thiers	6:32	7:07	7:42	8:17	8:52	9:27	10:37	11:47	12:22	12:57	13:32	14:07	15:17	16:27	16:57	17:37	18:07	18:47	19:22
Place Duroc Cinéma	6:35	7:10	7:45	8:20	8:55	9:30	10:40	11:50	12:25	13:00	13:35	14:10	15:20	16:30	17:00	17:40	18:10	18:50	19:25
Hôpital	6:36	7:11	7:46	8:21	8:56	9:31	10:41	11:51	12:26	13:01	13:36	14:11	15:21	16:31	17:01	17:41	18:11	18:51	19:26
Bois le Prêtre	6:38	7:13	7:48	8:23	8:58	9:33	10:43	11:53	12:28	13:03	13:38	14:13	15:23	16:33	17:03	17:43	18:13	18:53	19:28
Les Lilas	6:39	7:14	7:49	8:24	8:59	9:34	10:44	11:54	12:29	13:04	13:39	14:14	15:24	16:34	17:04	17:44	18:14	18:54	19:29
Charles de Gaulle	6:40	7:15	7:50	8:25	9:00	9:35	10:45	11:55	12:30	13:05	13:40	14:15	15:25	16:35	17:05	17:45	18:15	18:55	19:30
Montrichard	6:43	7:18	7:53	8:28	9:03	9:38	10:48	11:58	12:33	13:08	13:43	14:18	15:28	16:38	17:08	17:48	18:18	18:58	19:33
Bas (Norroy-les-PAM)	6:45	7:20	7:55	8:30	9:05	9:40	10:50	12:00	12:35	13:10	13:45	14:20	15:30	16:40	17:10	17:50	18:20	19:00	19:35
Biquillon	6:47	7:22	7:57	8:32	9:07	9:42	10:52	12:02	12:37	13:12	13:47	14:22	15:32	16:42	17:12	17:52	18:22	19:02	19:37
Haut St-Vincent																			

**LIGNE 1 - NORROY → BLENOD-LES-PAM**

Lundi au Vendredi

NORROY LES PAM	6:15	6:50	7:25	8:00	8:35	9:10	9:45	10:55	11:30	12:05	12:40	13:15	14:25	15:35	16:45	17:15	17:55	18:30	
Haut St-Vincent	6:16	6:51	7:26	8:01	8:36	9:11	9:46	10:56	11:31	12:06	12:41	13:16	14:26	15:36	16:46	17:16	17:56	18:31	
Mairie (Norroy-les-PAM)	6:18	6:53	7:28	8:03	8:38	9:13	9:48	10:58	11:33	12:08	12:43	13:18	14:28	15:38	16:48	17:18	17:58	18:33	
Bas (Norroy-les-PAM)	6:19	6:54	7:29	8:04	8:39	9:14	9:49	10:59	11:34	12:09	12:44	13:19	14:29	15:39	16:49	17:19	17:59	18:34	
La Louvière	6:21	6:56	7:31	8:06	8:41	9:16	9:51	11:01	11:36	12:11	12:46	13:21	14:31	15:41	16:51	17:21	18:01	18:36	
Montrichard	6:22	6:57	7:32	8:07	8:42	9:17	9:52	11:02	11:37	12:12	12:47	13:22	14:32	15:42	16:52	17:22	18:02	18:37	
Charles de Gaulle	6:23	6:58	7:33	8:08	8:43	9:18	9:53	11:03	11:38	12:13	12:48	13:23	14:33	15:43	16:53	17:23	18:03	18:38	
Les Lilas	6:25	7:00	7:35	8:10	8:45	9:20	9:55	11:05	11:40	12:15	12:50	13:25	14:35	15:45	16:55	17:25	18:05	18:40	
Bois le Prêtre	6:26	7:01	7:36	8:11	8:46	9:21	9:56	11:06	11:41	12:16	12:51	13:26	14:36	15:46	16:56	17:26	18:06	18:41	
Hôpital	6:31	7:06	7:41	8:16	8:51	9:26	10:01	11:11	11:46	12:21	12:56	13:31	14:41	15:51	17:01	17:31	18:11	18:46	
Place Duroc Cinéma	6:35	7:10	7:45	8:20	8:55	9:30	10:05	11:15	11:50	12:25	13:00	13:35	14:45	15:55	17:05	17:35	18:15	18:50	
Place Thiers	6:36	7:11	7:46	8:21	8:56	9:31	10:06	11:16	11:51	12:26	13:01	13:36	14:46	15:56	17:06	17:36	18:16	18:51	
Patton	6:37	7:12	7:47	8:22	8:57	9:32	10:07	11:17	11:52	12:27	13:02	13:37	14:47	15:57	17:07	17:37	18:17	18:52	
Casenove (Maidières)	6:38	7:13	7:48	8:23	8:58	9:33	10:08	11:18	11:53	12:28	13:03	13:38	14:48	15:58	17:08	17:38	18:18	18:53	
Centre de recherches (Maidières)	6:39	7:14	7:49	8:24	8:59	9:34	10:09	11:19	11:54	12:29	13:04	13:39	14:49	15:59	17:09	17:39	18:19	18:54	
Bléno Vista	6:40	7:15	7:50	8:25	9:00	9:35	10:10	11:20	11:55	12:30	13:05	13:40	14:50	16:00	17:10	17:40	18:20	18:55	
Longues Rayes	6:41	7:16	7:51	8:26	9:01	9:36	10:11	11:21	11:56	12:31	13:06	13:41	14:51	16:01	17:11	17:41	18:21	18:56	
Petite Suisse	6:42	7:17	7:52	8:27	9:02	9:37	10:12	11:22	11:57	12:32	13:07	13:42	14:52	16:02	17:12	17:42	18:22	18:57	
Van Gogh	6:43	7:18	7:53	8:28	9:03	9:38	10:13	11:23	11:58	12:33	13:08	13:43	14:53	16:03	17:13	17:43	18:23	18:58	
Vilar	6:45	7:20	7:55	8:30	9:05	9:40	10:15	11:25	12:00	12:35	13:10	13:45	14:55	16:05	17:15	17:45	18:25	19:00	
La Poste (Blénod-les-PAM)	6:47	7:22	7:57	8:32	9:07	9:42	10:17	11:27	12:02	12:37	13:12	13:47	14:57	16:07	17:17	17:47	18:27	19:02	
Fonderie																			

Télécharger votre fiche horaire sur [www.reseaulebus.com](http://www.reseaulebus.com)

# TARIFS

- Titre 1 heure (en correspondance) en vente auprès du chauffeur .....1€
- Pass 10 Voyages en vente auprès du chauffeur ou à l'agence.....7€
- Pass Transport à la Demande Aller .....2€
- Pass Transport à la Demande Aller/Retour.....3€
- Pass Liberté(- 26 ans) ..... 10.50 €
- Tarif réduit (famille nombreuse).....7,50€
- Pass Actif (+26ans) ..... 26 €
- Tarif réduit (personnes à mobilité réduite).....18€
- Pass Actif annuel (+26 ans) ..... 247 €
- Tarif réduit personnes à mobilité réduite .....171€
- Duplicata carte simplicités/Le Bus..... 10€

La carte simplicités permet de voyager sur le réseau «Le Bus» en bénéficiant de tarifs intéressants et sur les réseaux partenaires (STAN, TER, METIS...)

Le **tarif réduit** s'applique pour les **familles de 3 enfants** (ou plus) de moins de 18 ans (présentation du livret de famille) et aux **personnes handicapées** (sur présentation d'une carte)

**Les horaires sont indicatifs**: des modifications pouvant intervenir, nous vous conseillons de les vérifier, soit aux arrêts de bus, soit en téléphonant à l'agence.

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson  
Chemin des Clos - 54700 PONT-À-MOUSSON - Tél. 03 83 87 87 00  
www.bassin-pont-a-mousson.fr

Agence commerciale Le Bus  
Gare SNCF - 54700 PONT-À-MOUSSON - Tél. 03 83 81 37 21

Ouverture de l'agence: du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Fermée le samedi.

# NOS ABONNEMENTS

Vos trajets à moins d'un euro avec nos pass !

51% des usagers utilisent le tarif à l'unité à 1€ !



<b>PASS' 10 VOYAGES</b> Titre de 10 voyages	7 €
<b>PASS' ACTIF</b> Abonnement mensuel + de 26 ans	26 €
<b>PASS' ACTIF REDUIT</b> Parents de famille nombreuse (3 enfants à charge minimum) PMR sur présentation de la Carte Mobilité Inclusion (Invalidité)	18 €
<b>PASS' LIBERTE</b> Abonnement mensuel - de 26 ans	10,50 €
<b>PASS' LIBERTE REDUIT</b> Abonnement mensuel - de 26 ans enfants de familles nombreuses (sur présentation du livret de famille)	7,50 €

**NOUVEAU !** Pour que votre fidélité soit récompensée...

<b>PASS'ACTIF ANNUEL</b> Abonnement annuel	247 € (soit 65 € d'économies !)
<b>PASS'ACTIF ANNUEL REDUIT</b> Abonnement annuel tarif réduit	171 €

➔ **C'est bon à savoir !**

La prise en charge par l'employeur est fixée à 50% du prix de l'abonnement.

➔ Gérez vos titres en ligne dans l'onglet « Consultation et achat »

Pour toute autre information, rendez-vous dans notre agence:  
Agence Le Bus, Gare SNCF de Pont-à-Mousson, 14 Place Thiers  
Ou au 03 83 81 37 21

Retrouvez toutes les infos sur:  
@ <https://www.resealebus.com/>  
@ [www.bassin-pont-a-mousson.fr](http://www.bassin-pont-a-mousson.fr)  
f [www.facebook.com/ccbpam](https://www.facebook.com/ccbpam)





# Informations

## Élection présidentielle française de 2022

L'élection présidentielle française de 2022, douzième élection présidentielle de la Cinquième République et onzième au suffrage universel direct, est un scrutin permettant d'élire le président de la République pour un mandat de cinq ans, qui se tiendra **les dimanches 10 et 24 avril 2022** concernant le premier tour sauf décès ou démission du président auparavant. Si aucun candidat ne remporte la majorité des suffrages exprimés au premier tour, un second tour aura lieu entre les deux premiers candidats deux semaines plus tard.

## Élections législatives de 2022

Ces élections se dérouleront **les dimanches 12 et 19 Juin 2022** pour la désignation des 577 députés.

### Petit rappel :

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales toute l'année.

Toutefois, **lors d'une année d'élection**, il faut faire cette démarche, au plus tard le 6<sup>ème</sup> vendredi précédent le 1<sup>er</sup> tour de l'élection :

- Soit date limite d'inscription pour les élections Présidentielles : vendredi 04 mars 2022
- Soit date limite d'inscription pour les élections Législatives : vendredi 06 mai 2022

Il est possible de s'inscrire en ligne ou en mairie.

## **NOUVEAU !**

### ***Réalisez vos demandes d'urbanisme en ligne***

**A partir du 1er janvier 2022, il vous sera possible de réaliser vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme dans une démarche simplifiée et sans frais.**

- ***Gagnez du temps !*** Faites votre demande à tout moment et où que vous soyez,
- ***Évitez les frais !*** plus de reprographie de documents ou d'affranchissement en recommandé ; vous déposez vos dossiers numérisés en ligne.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les dossiers en urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme) pourront se faire désormais en ligne sur internet.

La procédure vous permettra de créer votre dossier de demande en remplissant le formulaire CERFA adapté et en fournissant les pièces indispensables au traitement de votre dossier.

Vous aurez besoin de fournir vos coordonnées (nom, prénom, adresse et date de naissance) et une adresse e-mail valide lors de votre inscription au portail pour que la Mairie puisse vous identifier et traiter votre demande.

**IMPORTANT :** Les dossiers déposés en mairie par voie papier continueront à être traités, un certificat de dépôt vous sera fourni mais ils ne seront enregistrés qu'après numérisation.

***Pour accéder à ce nouveau service – à partir du 1er janvier 2022 – rendez-vous sur le lien de télédéclaration suivant :***

- NORROY lès PAM : <https://sve.sirap.fr/#/054403/connexion>

**ATTENTION :** les éléments à transmettre pour une demande d'autorisation déposée sur la téléprocédure sont identiques à ceux à fournir dans le cadre d'une demande sur support papier. Si vous avez des questions concernant l'élaboration de votre dossier, contactez le service Urbanisme de la Mairie.

# La Fibre optique est arrivée...

Après quelques difficultés de réalisation, la fibre optique a été installée sur l'ensemble de la commune par le groupe LOSANGE.

## Quelle est le rôle de la fibre optique ?

La **fibre optique** est généralement utilisée en informatique, pour la transmission de données à très haut débit et sur de grandes distances.

Dix millions de foyers n'auront plus accès à l'ADSL d'ici la fin de l'année 2021. ... L'opérateur va procéder à « une fermeture à l'adresse » des offres ADSL utilisant les lignes de cuivres de la téléphonie fixe.



Au quotidien, la fibre facilite la navigation internet en la rendant plus rapide et plus fiable. Celle-ci permet par exemple de bénéficier d'une meilleure qualité d'image, d'une visualisation plus fluide des vidéos ou le téléchargement de fichiers volumineux dans des délais très limités.

Sans compter qu'avec un tel débit, il est possible d'utiliser plusieurs services simultanément, sans souffrir d'une quelconque faiblesse : la qualité est toujours optimale !

La fibre optique facilite également vos démarches administratives (déclarations en ligne), vos services, vos tâches du quotidien (e-médecine, courses en ligne, site scolaire en ligne) et votre travail (la possibilité de faire du télétravail).

Elle permet également l'accès à de nouveaux usages et de nouveaux outils. Maîtriser votre consommation d'énergie avec les maisons intelligentes ou la domotique. Découvrir des outils du futur avec la réalité augmentée, la réalité virtuelle et la télévision haute définition (nouveaux jeux vidéo, visite guidée en ligne, ...).

## Comment fonctionne la télé avec la fibre ?

1. La télévision par fibre optique permet d'obtenir une image de haute volée et de profiter de la 4K.
2. Le branchement d'une TV pour la fibre optique se fait par un câble HDMI relié au décodeur.
3. Il n'est pas nécessaire d'avoir une antenne TV pour bénéficier de la fibre optique.

La fibre optique a bien des avantages à vous apporter.

## L'ENJEU DU TRÈS HAUT DÉBIT DANS LE GRAND EST PASSÉ PAR LOSANGE



### **LOSANGE a équipé votre immeuble en fibre optique permettant l'accès au Très Haut Débit**

N'hésitez pas à nous contacter  
Nous sommes à votre service.

[www.losange-fibre.fr](http://www.losange-fibre.fr)  
03 68 67 30 00

L'accès au Très Haut Débit est un enjeu majeur pour tout un chacun.

Qu'on soit un particulier, actif ou retraité, qu'on soit une famille, un professionnel, un artisan, un indépendant ou une profession libérale, qu'on soit urgentiste ou médecin libéral, un élu, un propriétaire ou un locataire, qu'on gère un syndic ou un établissement scolaire, qu'on soit à l'école primaire ou qu'on soit lycéen... avoir accès au Très Haut Débit est devenu utile et sera rapidement indispensable.

La fibre optique est de loin la meilleure solution pour apporter ce Très Haut Débit partout en France. Les usages actuels sont déjà importants, et de nouveaux usages vont apparaître dans les prochaines années.

Au quotidien, la fibre permet à des écoles d'être connectées au monde, aux travailleurs indépendants de travailler depuis la campagne comme s'ils étaient en ville, aux artisans de faire connaître leur savoir-faire bien plus loin que leurs communes voisines...

Demain, la e-santé ouvrira de nouvelles voies pour mieux nous soigner, où que l'on soit, on pourra travailler sans forcément perdre des heures dans les bouchons, communiquer avec ses amis et sa famille à l'autre bout du monde, comme s'ils étaient avec nous, dans la même pièce. La fibre optique ouvre une nouvelle ère d'échanges et réduit jour après jour les distances.

Une fois votre commune ouverte à la commercialisation, vous pourrez contacter un opérateur présent sur le réseau Losange et souscrire un abonnement selon vos besoins et vos envies. Un rendez-vous sera alors pris entre vous et votre futur Fournisseur d'Accès Internet pour venir effectuer le raccordement du domaine public à votre domicile.

# Ma Commune Connectée

L'application Ma Commune Connectée fait partie du service MaCommuneConnectée.fr.

Ce service offre aux Communes de France la possibilité de communiquer plus rapidement, directement et facilement avec leurs habitants.

**Pensez donc à l'installer !**

L'application vous permet de suivre les informations publiées par votre Commune.

Généralement, vous allez retrouver des informations relatives à son actualité, des événements à venir (Repas, vide-greniers, réunions, infos pratiques...), des rappels ou des modifications (Horaires d'ouverture de la Mairie, coupure d'électricité ou d'eau, report d'un événement...).

La Commune est libre de ses publications.

Grâce au système de notifications, vous êtes informé lorsqu'une nouvelle publication est disponible.

Vous pouvez choisir de recevoir seulement des notifications pour les informations ayant un certain degré d'importance.

Par exemple, si vous choisissez d'activer les notifications pour les informations importantes ou urgentes, vous n'aurez pas de notifications lorsque votre Commune publiera sur son actualité, mais vous recevrez une notification lorsque celle-ci utilisera notre service pour vous avertir d'une prochaine coupure d'électricité due à une opération de maintenance programmée sur le réseau électrique.

C'est votre Commune qui au moment de la création d'une publication, juge de son importance.

Pour pouvoir utiliser l'application, il est nécessaire de s'inscrire avec une adresse e-mail. Si vous avez des problèmes d'utilisation vous pouvez nous contacter à [support@macommuneconnectee.fr](mailto:support@macommuneconnectee.fr)



Nouveau service disponible à  
Norroy-lès-Pont-à-Mousson

Télécharger l'application  
[Ma Commune Connectée](#)  
sur votre smartphone ou tablette pour recevoir les  
informations publiées par votre Commune



Plus d'informations sur [macommuneconnectee.fr](http://macommuneconnectee.fr)

Apple et le logo Apple sont des marques de Apple Inc. Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google LLC.

**La commune de Norroy les Pont-à-Mousson est inscrite sur ce service**



## *Escroquerie aux coupons PCS*

### **Qu'est-ce qu'un coupon PCS ?**

Le coupon PCS ou carte PCS est une carte bancaire prépayée ou Prepaid Cash Service Card en anglais. Il s'agit d'une carte de paiement rechargeable qui vous permet de retirer et de payer sur l'ensemble du réseau Mastercard. La carte PCS peut s'acheter chez un buraliste ou dans les points de vente partenaires.

C'est un moyen de paiement discret mais c'est aussi l'outil favori des escrocs qui créditent leur carte PCS avec l'argent de leurs victimes.

Des personnes mal intentionnées utilisent les réseaux sociaux pour subtiliser les informations bancaires des personnes qui répondent à leurs sollicitations, et particulièrement en ce moment où de nombreux internautes reçoivent des mails usurpant le nom de la gendarmerie afin d'aboutir à leurs fins.

Il existe également des escroqueries dites à l'embauche, pour laquelle la personne reçoit une proposition d'emploi attractive avec une avance sur salaire transmise par le biais d'un chèque bancaire, les escrocs arrivent à faire croire à cet "employé" de leurs rembourser une partie de la somme du chèque transmis par ticket P.C.S, évidemment le chèque reçu est volé mais le temps que les échanges entre banques se fassent, les tickets PCS ont été achetés et transmis.

Il existe également l'arnaque dite "à l'amour", une relation se crée par internet en mettant en confiance la future victime. Puis après quelques semaines, le correspondant à des problèmes de santé, avec sa famille ou la perte de papiers ; il est alors demandé l'envoi de tickets PCS ; évidemment l'idylle amoureuse s'éteint après réception des coupons PCS.

**SOYEZ VIGILENTS : Toutes les actions réalisées par des tickets P.C.S ne sont pas frauduleuses mais la méfiance doit être de mise.**

## **Compagnie de Gendarmerie Départementale de TOUL**

### **ESCROQUERIE COUPONS PCS**

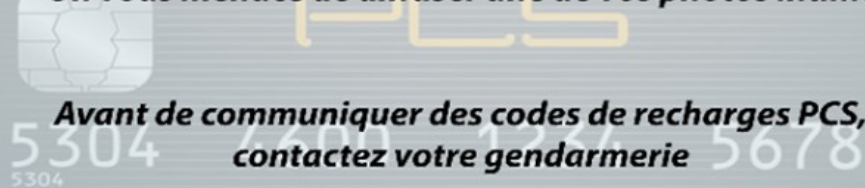


**On vous demande d'acheter des recharges PCS parce que :**

**- Vous avez reçu un appel au secours de quelqu'un qui vous demande de l'aider financièrement**

**- Un service de sécurité (Interpol, police, FBI...) vous demande de payer une amende**

**- On vous menace de diffuser une de vos photos intimes**



**Avant de communiquer des codes de recharges PCS,  
contactez votre gendarmerie**

**Composez le 17**

**PCS BLACK** [www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr) **mastercard.**

# Rappel de règles de civilité à respecter

Il est demandé aux automobilistes de respecter les limitations de vitesse dans tout le village. Lors de stationnement à l'école ou à la boulangerie de ne pas laisser le moteur allumé pour la tranquillité de tous et éviter la pollution par les gaz d'échappement.



Nos amis les animaux ne sont pas admis à la boulangerie ou à l'école.

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur petit compagnon.



## Nuisances sonores

Régulièrement des plaintes arrivent à la mairie ou auprès de Monsieur le Maire ou auprès de conseillers.

- Nuisances sonores nocturnes lors de fête chez les voisins
- Nuisances sonores diurne le dimanche lors de tonte ou de bricolage
- Nuisances sonores nocturnes en semaine ou week-end



Il est rappelé aux adolescents que le manque de respect vis-à-vis de riverain n'est pas tolérable.

Un peu de civilité serait bien pour tout le monde et éviterait bien des ennuis à certain...

**Petit rappel des horaires pour les travaux  
bruyants** : suivant le règlement sanitaire  
départemental

De 8 h 00 à 20 h 00 en semaine

De 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 le samedi

De 10 h 00 à 12 h 00 les dimanches et jours fériés



## Nuisances olfactives

Il est rappelé qu'il est interdit de brûler ses déchets et déchets verts dans son jardin.

**Merci à tous de bien vouloir respecter ces petites règles, pour la bonne entente entre voisins ...**



# N° de téléphones utiles

Pour toute urgence, composez le **15** et le **112** depuis un téléphone portable.

Le SAMU assure une consultation médicale téléphonique 24 h / 24 h. Il vous mettra en relation avec un médecin régulateur hospitalier.

**SAMU : 15**  
**POLICE : 17**  
**POMPIERS : 18**  
**SOS MEDECINS : 0 820 87 86 85**  
**Centre antipoison : 03.83.32.36.36**

SOS Enfance maltraitée **119**

[www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

Drogues alcool tabac info services **113**

[www.drogues.gouv.fr](http://www.drogues.gouv.fr)

## Violences conjugales

### Violences faites aux femmes

Victime ou témoin

Appelez le **3919**

Hébergement d'urgence :

- ❖ Service d'accueil et d'orientation du Val de Lorraine Pont-à-Mousson  
.....03 83 83 33 00
- ❖ Soirs, week-ends, jours fériés.....03 83 82 92 14

## Harcèlement scolaire

Appelez le **3020**

### Cyberviolences

Appelez le **3018**

# Renseignements utiles

## **Mairie de Norroy**

39 rue Abbé Paul Varney

54700 Norroy les Pont-à-Mousson

Tél : 03 83 81 13 62

### Heures de permanence :

Lundi et vendredi de 15 h 00 à 18 h 00

Mardi, mercredi et jeudi de 08 h 30 à 11 h 30

Le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Adresse mail : [mairie.norroybam@orange.fr](mailto:mairie.norroybam@orange.fr)

Site internet officiel : en cours de réalisation

Compte Facebook : Mairie de Norroy les Pont à Mousson

Commune connectée : Norroy les Pont-à-Mousson



## **Groupe scolaire Charles Gazin**

11 Bis rue de la Taie

54700 Norroy les Pont-à-Mousson

Tél : 03 83 82 22 37

Adresse mail : [ecole.norroy@wanadoo.fr](mailto:ecole.norroy@wanadoo.fr)

La Directrice est Mme GUIET Elise



## **Périscolaire**

11 rue de la Taie

54700 Norroy les Pont-à-Mousson

Tél : 09 70 51 15 08

Adresse mail : [periscolaireacmnorroylesbam@gmail.com](mailto:periscolaireacmnorroylesbam@gmail.com)

La Directrice est Mme SCHNEGG Coralie



# ***BONNE ANNÉE***

# ***2022***

*Prenez soin de vous*

*Et de vos proches*

Distribué gratuitement par la Mairie de Norroy les Pont-à-Mousson

Publication

Sandrine GARÇON

Equipe de rédaction

Sandrine GARÇON, Marie-Pierre VANECK, Céline BLIN,  
Laurence EPIS, Stéphanie BONNE

Impression

AKSEO  
1, Place Saint Antoine  
54700 PONT A MOUSSON